



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Égalité des genres  
et de la Diversité

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2024**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>I. BUDGET DU MEGA.....</b>	<b>4</b>
<b>II. ORGANES DE CONSULTATION ET DE COLLABORATION DU MEGA.....</b>	<b>6</b>
A. COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES .....	6
B. COMITÉ INTERMINISTÉRIEL LGBTIQ+ .....	6
C. COMITÉ DE COOPÉRATION ENTRE LES PROFESSIONNELS DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE.....	7
D. COMITÉ DES ACTIONS POSITIVES .....	9
E. RÉSEAU DES DÉLÉGUÉ·E·S À L'ÉGALITÉ.....	9
F. GROUPE DE TRAVAIL CENTRE NATIONAL POUR VICTIMES DE VIOLENCE.....	11
G. COMITÉ PROSTITUTION .....	11
<b>III. ACTIVITES DU MEGA AU NIVEAU NATIONAL.....</b>	<b>13</b>
A. LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES GENRES ET DE LA DIVERSITÉ.....	13
B. GENDER MAINSTREAMING .....	20
C. ACTIVITÉS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.....	27
D. COMMUNICATION.....	29
E. OBSERVATOIRE DE L'ÉGALITÉ.....	36
F. ACTIVITÉS COUVERTES PAR LES CONVENTIONS DE COLLABORATION .....	37
<b>IV. ACTIVITES DU MEGA AU NIVEAU EUROPEEN ET INTERNATIONAL .....</b>	<b>41</b>
A. ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU) .....	41
B. RÉUNIONS DU GROUPE DE FONCTIONNAIRES À HAUT NIVEAU SUR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DU GENRE (HIGH LEVEL GROUP) .....	42
C. COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES .....	43
D. CONSEIL DE L'ÉUROPE .....	44
E. EUROPEAN INSTITUTE FOR GENDER EQUALITY (EIGE) .....	46
F. SOUS-GROUPE D'EXPERTS SUR L'ÉGALITÉ LGBTIQ AUPRÈS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE .....	47
G. CONFÉRENCES.....	47

## Introduction

L'année 2024 a été riche en défis pour le ministère de l'Égalité entre les genres et de la Diversité :

Face aux tendances émergentes, à la fois dans notre pays et au niveau international, visant à remettre en question notamment les droits des femmes et les droits des communautés LGBTQ+, je suis plus que jamais déterminée à poursuivre une politique d'égalité et de diversité inclusive et une politique de zéro tolérance à l'égard de toutes formes de discriminations, de violences et de violations des droits humains.

Il est essentiel et urgent de remettre les valeurs telles que le respect mutuel et la tolérance au centre de notre vivre ensemble et de notre société. C'est pourquoi, j'ai mis en place un groupe de travail chargé de suivre et de contrecarrer les discours de haine en matière d'égalité et de diversité.

Dans un souci d'optimiser et de compléter le dispositif de protection et de prise en charge, le ministère de l'Égalité entre les genres et de la Diversité collabore dorénavant avec deux nouveaux services :

- le service LOTUS de la Croix-Rouge qui s'adresse aux jeunes exprimant des comportements agressifs ou violents sur le plan psychologique, physique et/ou sexuel, que ce soit dans le cadre familial, scolaire, institutionnel ou public ;
- le service SAVVD InfoMann qui prend en charge les hommes victimes de violences domestiques.

Les travaux de préparation, d'élaboration et/ou d'adaptation des trois plans d'action nationaux, dont le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité est en charge de la coordination, à savoir le Plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes, le Plan d'action national LGBTQ+ et le Plan d'action national contre les violences fondées sur le genre ont progressé dans les délais et les plans seront présentés au cours du premier semestre 2025.

La lutte contre les stéréotypes de genre à tous les niveaux mais surtout dès le plus jeune âge et les actions d'information, de sensibilisation et de formation constituent des priorités transversales et communes aux trois plans.

Notre travail est un travail de longue haleine qui ne pourra pas porter ses fruits sans le soutien et l'engagement inlassable d'une multitude de partenaires, aussi bien aux niveaux institutionnel et politique qu'au niveau de la société civile, et plus particulièrement des communes, des entreprises du secteur privé et des ONG.

Je tiens à remercier chaque allié-e dans la lutte vers plus d'égalité entre les genres et de diversité.

Notre responsabilité est collective et nos efforts doivent être communs.



Yuriko Backes

Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité

## I. Budget du MEGA

Le budget du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité pour 2024 s'est élevé à 27.538.473.- Euros, ce qui représente 0,10% du budget des dépenses courantes de l'Etat luxembourgeois.

Les différents articles ont été ventilés comme suit :

Indemnités pour services extraordinaires	500
Indemnités pour services de tiers	3.345
Frais de route et de séjour, frais de déménagement	50.450
Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.800
Frais d'experts et d'études	411.000
Frais d'experts et d'études du programme « Actions positives » et préparation des élections	215.000
Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	72.000
Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social ; dépenses diverses	40.000
Frais d'exploitation et frais administratifs	41.000
Entretien et exploitation d'immeubles	27.500
Frais de l'Observatoire de l'Égalité des genres	256.000
Campagne médiatique promouvant l'Égalité des genres et la Diversité	387.000
Mise en œuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité des genres et de la Diversité	100
Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des bureaux de consultations dans le domaine de l'Égalité des genres et de la Diversité	22.992.251
Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil national des femmes du Luxembourg	383.244
Participation financière de l'Etat à des projets mis en œuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des genres et de la Diversité	100

Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques œuvrant en faveur de l'Égalité des genres et de la Diversité	129.250
Subsides à des organismes œuvrant en faveur de L'Égalité des genres et de la Diversité	51.750
Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi	60.000
Participation financière de l'Etat à des projets en faveur de l'Égalité des genres et de la Diversité dans le secteur communal.	90.000
Organisation d'un concours récompensant les meilleures pratiques en matière d'Égalité des genres et de la Diversité dans le secteur communal	30.000

Comme par le passé, la majorité du budget du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité est attribuée au secteur conventionné suivant la loi ASFT (Activité sociale, Familiale et Thérapeutique), surtout dans le cadre de la lutte contre la violence domestique. En 2024, deux conventions du dossier LGBTIQ+ conclues avec le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil ont été reprises par le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité. Vu que la masse salariale des organismes gestionnaires constitue le facteur le plus important des coûts et que ces coûts sont sujets à l'échelle mobile des salaires et aux dispositions de la convention collective de travail du secteur d'aide et de soins, les crédits en question sont en constante augmentation.

L'information et la sensibilisation à la thématique de l'égalité des genres et de la diversité reste un élément essentiel du travail du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité. C'est pourquoi les actions politiques ont continué à être épaulées à la fois par une présence médiatique du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et par des formations à l'attention d'une multitude d'acteurs.

L'Observatoire de l'égalité des genres a continué à former la pierre angulaire aux politiques d'égalité et était en conséquence étendu.

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a renforcé la mise en place des actions positives dans les entreprises du secteur privé et a soutenu les entreprises dans leur démarche pour atteindre une égalité entre les genres au sein de leur organisation.

## **II. Organes de consultation et de collaboration du MEGA**

### **A. Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes**

À la suite des changements politiques survenus après les élections en octobre 2023, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité s'est réorganisé en interne. L'occasion fut saisie d'étendre ce changement aussi au comité interministériel entre les femmes et les hommes par la mise en place d'une nouvelle présidence ainsi que maintes nouvelles nominations de la part des autres départements ministériels.

Le Comité interministériel de l'égalité entre femmes et hommes (CI) s'est réuni trois fois en 2024.

La date du 29 avril 2024 fut choisie comme première date de réunion de ce comité, nouvellement constitué. À l'ordre du jour de cette réunion figuraient une présentation des objectifs du nouveau Plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes (PAN Égalité), prévu pour 2025. À cette occasion, tous-tes les représentant-es des différents ministères étaient invité-es à présenter leurs actions individuelles, internes et d'éventuelles bonnes pratiques, lors d'un tour de table thématique.

Après évaluation des contributions des différents ministères, la deuxième réunion du comité a été fixée au 5 juillet 2024. En parallèle, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité avait entretemps consulté différents organes représentant la société civile pour recenser leurs propres besoins et attentes concernant le nouveau PAN Égalité. Les résultats de cette consultation ont été présentés au CI, ainsi que les démarches futures du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité en la matière. L'Observatoire de l'égalité entre les genres, ainsi qu'une formation/présentation sur le « gender mainstreaming », élaborée par le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et désormais disponible au besoin, ont été également présentés.

La troisième et dernière réunion du CI s'est tenue le 18 octobre 2024. Lors de cette réunion, l'ordre du jour comprenait, en plus du point sur l'avancement de l'adaptation du PAN Égalité, la présentation de l'étude « Hausse des prix et inégalités de genre », mandatée par le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et réalisée par le LISER, ainsi qu'une brève présentation du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, rappelant les rôles et missions du comité interministériel et de la personne déléguée à l'égalité.

Avec tout ce qui a été vu et toutes les informations rassemblées au cours de l'année 2024, le comité est prêt à reprendre le suivi du nouveau PAN Égalité pour 2025.

### **B. Comité interministériel LGBTIQ+**

Le 14 avril 2024, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a publié le rapport d'évaluation portant sur la mise en œuvre du plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI (PAN LGBTI) adopté en 2018. Cette évaluation a été réalisée et finalisée par l'Université du Luxembourg sous le mandat de l'ancien ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Au moment de la formation du gouvernement en novembre 2023, le dossier relatif aux personnes LGBTIQ+ a été transféré vers le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité.

Une conclusion à tirer de cette évaluation a été la nécessité d'une réforme du comité interministériel pour la promotion des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer et intersexes (LGBTIQ+). Ce dernier est dorénavant présidé par le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et composé de représentant-es de tous les ministères. De plus, le comité aura au-delà du suivi de l'implémentation du plan d'action national comme mission de suivre et de coordonner la politique en matière des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et

queer. Il soumettra au Gouvernement toutes les propositions qu'il juge utiles en la matière. Le Comité prévoira finalement une coopération étroite avec les organisations représentant la société civile.

Dans sa réunion du 15 avril 2024, le Conseil de gouvernement a adopté l'arrêté gouvernemental portant sur le comité interministériel LGBTIQ+. Par l'adoption de l'arrêté gouvernemental du 15 avril 2024

- l'ancien Comité LGBTI créé en 2018 a été réformé ;
- la composition du comité est complétée par le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité qui assume la présidence, ainsi que par tous les autres ministères composant le gouvernement ;
- les missions du comité sont complétées au-delà du suivi de l'implémentation du PAN LGBTI pour inclure son adaptation, ainsi que la coordination de la politique en matière des droits des personnes LGBTIQ+ ;
- le nombre des réunions du comité par an est fixé à trois au moins ;
- l'adjonction d'expert·es issu·es de la société civile aux réunions du comité se fait à travers un comité élargi les incluant ;
- un rapport annuel avec des recommandations du comité au gouvernement est à rédiger pour le 1er mai de chaque année.

Le Comité LGBTIQ+ réformé s'est réuni à trois reprises en 2024, à savoir le 15 juillet (pour sa réunion constitutive en présence de la ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité), le 30 septembre et le 9 décembre. Parmi les sujets discutés ont figuré une présentation des missions du comité sur base de l'arrêté gouvernemental du 15 avril 2024, une présentation de l'actuel PAN LGBTI, une présentation de l'évaluation intermédiaire réalisée par l'Université du Luxembourg du PAN LGBTI, la discussion et l'adoption de la démarche du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et du comité interministériel LGBTIQ+ pour adapter le PAN LGBTI, ainsi que le suivi de la politique gouvernementale en matière des droits des personnes LGBTIQ+. Sur base d'un tableau récapitulatif portant sur les dossiers LGBTIQ+ respectifs de l'accord de coalition, le comité a régulièrement fait le point sur l'état d'avancement des projets LGBTIQ+ dans l'accord de coalition.

### **C. Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence**

Créé par règlement grand-ducal du 24 novembre 2003, le Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence est un organe consultatif. Le Comité centralise et étudie les statistiques et examine la mise en œuvre ainsi que les problèmes d'application pratique de la loi. Le Comité assume ainsi un rôle indispensable de forum de discussion entre les différents acteurs concernés en vue d'une meilleure coopération dans cette matière sensible.

Le Comité est composé des représentant·es du Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, du Ministère de la Justice, du Ministère des Affaires intérieures, de la Police, du Parquet du Tribunal d'Arrondissement Luxembourg, du Parquet du Tribunal d'Arrondissement Diekirch, des Services d'assistance aux victimes de violence domestique, des Centres de consultation pour enfants et adolescents victimes de violence, et du Service d'aide aux auteurs de violence domestique.

Au cours de l'année 2024, le Comité s'est réuni à quatre reprises et a organisé un Comité élargi pour un échange de vues avec des associations de victimes pour discuter leurs attentes et revendications par rapport au renforcement du dispositif existant :

- Le 18 janvier 2024, le Comité a discuté le besoin de revoir et d'adapter la « Feuille d'information remise par la police aux les personnes concernées par la violence domestique lors de leur intervention » (ci-après « FIPI »).

Outre à cette discussion, les représentant-es de la Police ont présenté les missions de la **Cellule Recherche Fugitifs & Protection Victimes**.

Finalement les représentant-es du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité ont informé le Comité de leur volonté de revoir et d'harmoniser la collecte de statistiques et d'assurer une meilleure comparabilité, qualité et cohérence entre les données de l'Observatoire de l'égalité « volet violence domestique » et du rapport annuel du Comité de coopération violence.

- Le 21 mars 2024, les membres du Comité ont, discuté la mise en place de procédures écrites par rapport à la gestion des cas à haut risque et à la chaîne d'intervention en matière de violence domestique.

Outre à ces discussions, le Comité a discuté la modification de la loi du 8 septembre 2003 pour y intégrer la prise en charge obligatoire des auteurs-e-s de violence domestique, y inclus leur sanction, comme prévu au niveau de l'accord de coalition.

Pour conclure cette réunion, le représentant du Parquet a expliqué les grandes lignes de la loi du 7 août 2023 portant introduction de dispositions spécifiques pour le traitement de données personnelles dans l'application JU-CHA<sup>1</sup>.

- La réunion du 13 mai 2024 a servi de plateforme d'échange entre les membres du Comité et des représentants de la Direction générale de l'immigration pour discuter les moyens de venir en aide à des femmes migrantes victimes de violence domestique vivant au Luxembourg et ayant un statut administratif irrégulier.
- Le 25 juin 2024, le « Rapport Violence 2023 » a été présenté ensemble avec les représentants du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence au grand public et plus spécifiquement : aux membres de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité de la Chambre des Députés, et aux représentants de la presse nationale.

La journée a été conclue par un échange entre le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, les membres du Comité violence et des représentant-es des associations de victimes, dont La Voix des Survivantes ASBL, Taboo ASBL, Passerell ASBL et Voix solidaires ASBL.

---

<sup>1</sup> <http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2023/08/07/a525/jo>



## D. Comité des Actions Positives

Le Comité des Actions Positives s'est réuni une fois en 2024, le jeudi 23 mai. Lors de cette session, plusieurs points clés ont été abordés :

- **Examen du plan d'action de Cargolux** : Une analyse approfondie des données soumises a permis de valider la certification de Cargolux pour l'année 2024.
- **Validation des plans d'égalité mis en œuvre** : Les initiatives de **Clearstream**, **COCOTTES**, **KPMG**, et du **Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)** ont été examinées et approuvées, confirmant leur alignement avec les objectifs du programme en vue d'une certification en 2024.
- **Discussions sur les améliorations** : Le Comité a exploré des pistes pour renforcer l'impact des Actions Positives, notamment en termes de suivi post-certification et de communication des résultats.

## E. Réseau des délégué-es à l'égalité

Outre leur fonction de prestataire de services publics aux citoyen·nes, chaque administration étatique et communale est aussi un employeur et doit assumer ses responsabilités sociales vis-à-vis des membres de son personnel. Ainsi, les directions étatiques et les responsables politiques communaux doivent veiller à respecter l'égalité de traitement, en assurant notamment que les femmes, les hommes et les personnes LGBTIQ+ aient les mêmes conditions de promotion et d'accès à des postes de décision. En plus de leur gestion de la structure des effectifs, il faut que l'administration étatique ou communale permette à ses agent-es de concilier vie privée et professionnelle, carrière et éducation des enfants ou soins de personnes dépendantes. Étant une valeur fondamentale, l'égalité de traitement n'améliore non seulement le bien-être des agent-es, mais favorise également la fourniture de services de meilleure qualité.

Au niveau interne, ce sont particulièrement les délégué-es à l'égalité du personnel qui peuvent exercer une grande influence sur le bien-être de leurs collègues sur le lieu de travail, en promouvant le traitement de tous les genres à un pied d'égalité, notamment aux niveaux de l'accès à l'emploi, de la formation professionnelle et des conditions de travail. De plus, les délégué-es ont la charge d'arbitrer des conflits internes et d'être toujours à l'écoute des doléances de leurs collègues.

- **Désignation et mise en réseau**

La fonction du-de la délégué-e à l'égalité du personnel dans la Fonction publique est fixée par le règlement grand-ducal du 5 mars 2004<sup>2</sup> fixant les modalités de désignation, les droits et les devoirs des délégués à l'égalité entre femmes et hommes au sein des départements ministériels et administrations.

Ainsi, un-e délégué-e à l'égalité entre les femmes et les hommes est désigné au sein de chaque département ministériel et administration de l'État. Le mode de désignation d'un-e délégué-e à l'égalité du personnel dans la Fonction publique dépend de l'existence ou non d'une représentation du personnel au sein du département ministériel ou de l'administration de l'État :

Dans un département ministériel ou une administration de l'État ne disposant pas d'une représentation du personnel, le-la délégué-e à l'égalité est choisi-e par le ministre du ressort parmi les agents ayant posé leur candidature. Est admissible comme candidat-e tout-e fonctionnaire ou employé-e de l'État occupé-e par le service, l'administration ou l'établissement en question. À défaut de candidat-e, le ministre du ressort détermine parmi le personnel celui ou celle qui assumera ces fonctions. Les stagiaires-fonctionnaires ne sont pas éligibles en tant que délégué-es à l'égalité.

Dans un département ministériel ou une administration de l'État disposant d'une représentation du personnel, chaque représentation désigne parmi ses membres un-e délégué-e à l'égalité.

La désignation d'une personne déléguée à l'égalité du personnel communal est ancrée dans le règlement grand-ducal du 11 septembre 2006<sup>3</sup>, fixant à la fois les modalités de désignation, ainsi que les droits et les devoirs des délégué-es à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes. Le-la délégué-e est nommé-e par le conseil communal parmi les agent-es ayant posé leur candidature. À défaut d'une candidature, le conseil communal détermine une personne parmi le personnel remplissant les conditions de nomination requises.

Ayant reconnu l'utilité d'une collaboration entre et avec les délégué-es à l'égalité du personnel communal, leur mise en réseau est considérée comme un des piliers du programme ministériel, visant à renforcer l'égalité des genres à tous les niveaux dans les communes.

- **Site web – une plateforme d'échange pour les délégué-es à l'égalité à la fois de la Fonction publique et des communes**

Le ministère gère un site web, « MegaDelegates.lu »<sup>4</sup> spécialement conçu pour les délégué-es à l'égalité de la Fonction publique et des communes, qui leur permet d'échanger leurs points de vue tout au long de l'année, en plus des réunions annuelles, et de se proposer mutuellement des solutions à des problèmes spécifiques. Outre une bibliothèque en ligne avec des documents utiles, une base de données avec les coordonnées de tou-tes les délégué-es enregistré-es, le cœur du site est un forum interactif, où chacun-e peut poster ses questions et réponses, et s'échanger ainsi tout au long de l'année.

---

<sup>2</sup> <http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2004/03/05/n10/jo>

<sup>3</sup> <http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2006/09/11/n7/jo>

<sup>4</sup> [www.megadelegates.lu](http://www.megadelegates.lu)

- **Réunion annuelle pour les délégué·es à l'égalité du personnel**

Le 7 octobre 2024, le ministère avait organisé une grande conférence pour les délégué·es à l'égalité du personnel, travaillant auprès de la Fonction publique et des communes. Pour cette réunion, le ministère avait opté pour une nouvelle formule, avec six ateliers interactifs organisés simultanément autour de deux grands thèmes touchant aux missions quotidiennes des délégué·es à l'égalité. Au bout de quarante minutes, tou·tes les participant·es ont pu suivre les deux workshops.

L'objectif de ce concept a été de motiver les délégué·es à se rencontrer et à s'échanger entre eux. Le ministère avait voulu écouter les délégué·es et accorder une attention particulière aux besoins, souhaits et obstacles auxquelles ils·elles peuvent se heurter dans l'exécution de leurs missions, dans l'objectif d'apprendre et d'évaluer les moyens que le ministère pourra mettre en place pour les soutenir dans leurs tâches.

## **F. Groupe de Travail Centre National pour Victimes de Violence**

L'accord de coalition 2023-2028 prévoit dans son chapitre relatif à l'Égalité des chances l'analyse et la mise en place d'une structure d'accueil et de prise en charge spécialisée pour toute victime de violence.

Un groupe de travail interministériel informel, composé de représentant·es des ministères de l'Égalité des genres et de la Diversité, de la Justice, de la Santé et de la Sécurité sociale, de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance et des Affaires intérieures, a été institué en 2021, pour faire un état des lieux du dispositif national pour victimes de violences et pour définir les grandes lignes d'un futur « Centre National pour Victimes de Violences » (« CNVV »).

Au cours de l'année 2024, le Groupe de Travail interministériel a travaillé sur le développement et la finalisation du concept, validé par les ministres de l'Égalité des genres et de la Diversité, de la Justice, de la Santé et de la Sécurité sociale, de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance et des Affaires intérieures, pour la mise en place d'un CNVV.

A cette fin les membres du Groupe de Travail interministériel, ensemble avec des acteurs de terrain, se sont rendus le 6 février 2024 à Bruxelles pour visiter Centre de prise en charge des violences sexuelles (ci-dessous CPVS) qui sert de modèle pour le développement d'une telle structure nationale.

L'opérationnalisation du CNVV, conçu comme un projet gouvernemental, est coordonnée par le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, qui est soutenu par la Croix-Rouge luxembourgeoise, désignée comme gestionnaire du projet. En 2024, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a ainsi coordonné la conceptualisation d'un tel centre en étroite concertation avec des représentant·es ministériels, des acteurs opérationnels et les représentant·es de la Croix Rouge et a lancé des échanges bilatéraux en vue de son opérationnalisation.

L'ouverture du CNVV est prévue en avril 2025, sous forme d'un projet pilote.

## **G. Comité prostitution**

Le Comité Prostitution a été institué par règlement grand-ducal du 22 mars 2023<sup>5</sup> et poursuit les travaux de la plateforme Prostitution qui a fonctionné de manière informelle depuis octobre 2012. En 2024, le Comité Prostitution s'est réuni à trois reprises, à savoir le 9 février, le 24 mai et le 4 octobre.

---

<sup>5</sup> <http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2023/03/22/a177/jo>

La ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité a participé à la réunion du 9 février pour un échange de vue approfondi sur le phénomène de la prostitution au Luxembourg.

Au moment de la réunion du 24 mai, les représentant-es des services DROPIN et de la HIV-Berodung ont fait une présentation de leurs activités. La Police a présenté leurs missions et actions dans la réunion du 4 octobre.

Lors des réunions du 24 mai et 4 octobre, le Comité Prostitution a également travaillé sur une prise de position demandée par la ministre de la Justice relative à la proposition de loi n°8268 légalisant la prostitution en tant qu'activité professionnelle indépendante<sup>6</sup>. La version définitive de cette prise de position a été envoyée le 4 octobre 2024.

---

<sup>6</sup> <https://www.chd.lu/en/dossier/8268>

### **III. Activités du MEGA au niveau national**

#### **A. La promotion de l'égalité des genres et de la diversité**

##### **1. Égalité entre les genres**

La promotion de l'égalité des genres se fait à travers une panoplie d'activités menées par le ministère dans différents domaines dont ceux de l'enseignement, du monde du travail et de la politique communale.

Le ministère poursuit ses collaborations avec des partenaires de tous horizons par des conventions dans le cadre desquelles les personnes physiques ou morales cocontractantes s'engagent envers l'État à mettre leur expertise en matière de l'égalité des genres au service du public.

Ainsi dans le domaine de l'éducation, le ministère a lancé un projet portant sur la lecture interactive de livres pour enfants, savoir « d'Zaubertru » et « Lauschter op d'äin Häerz ».

Le ministère a également mené certains projets en vue de sensibiliser les enfants de chaque catégorie d'âge sur les stéréotypes de genre, dans le domaine du STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts, Mathematics) et sensibiliser le grand public sur la représentation des femmes et des filles dans la recherche et dans les sciences, sur les stéréotypes de genre mais aussi sur les défis et chances réelles liés à ces métiers.

Toujours dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, le ministère poursuit sa collaboration avec ses partenaires en vue de promouvoir davantage la mixité en termes de genre dans le domaine stratégique du numérique et des technologies de l'information et de la communication.

Dans le domaine de l'emploi, le ministère continue de soutenir des projets visant à augmenter le pourcentage de femmes représentant l'État dans les conseils d'administration en relation avec le « Female Board Pool » et à augmenter le pourcentage de femmes dans l'entrepreneuriat dans le cadre du programme Luxembourg Premières.

Dans le domaine de la politique communale, le ministère continue à conclure des accords de partenariat avec toutes les communes intéressées à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans toute leur diversité sur le plan local.

Ainsi le ministère met à disposition des communes luxembourgeoises une offre individuelle de conseil, d'appui et d'accompagnement en fonction de leur état d'engagement respectif dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toute leur diversité.

##### **a. La promotion de l'égalité des genres et de la diversité dans les communes**

Depuis la création du ministère en 1995, le rôle des communes en tant qu'acteurs prioritaires a été mise en valeur de manière continue. Dans cette tradition, le programme gouvernemental 2023-2028 a reconfirmé l'importance du rôle des communes pour mettre en œuvre l'égalité de traitement des genres, tout comme la diversité au niveau local.

En ligne avec les principes de la dimension de genre (en anglais « gender mainstreaming ») et l'aspect transversal de la thématique, le département de la Promotion de l'égalité des genres et de la diversité a mis en place un service de conseil personnalisé aux communes, en phase avec leurs besoins réels. En partant de ce principe, le ministère soutient un renforcement du caractère participatif non seulement des communes, mais aussi de tous les partenaires, autres acteurs locaux et consultants.

En 2024, les travaux du département en question se sont traduits comme suit :

- **La convention de collaboration « MEGA+ » pour les communes**

Depuis 2022, le ministère propose aux communes le programme de collaboration « MEGA+ ».

Avec ce programme, le ministère offre une convention sur mesure, réglant la collaboration avec une commune. Il existe trois niveaux de convention, dépendant de l'intensité de l'engagement d'une commune : ainsi par exemple, une commune peut soit réaliser une ou plusieurs activités promouvant l'égalité des genres, soit même élaborer un plan d'action local à l'égalité, définissant ses activités sur un plan pluriannuel. Dans un catalogue de « bonnes pratiques » qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres municipalités, une commune peut choisir une activité qui correspond à ses priorités actuelles et qui traite le champ d'activités dans lequel la commune voudrait promouvoir l'égalité des genres et la diversité.

La convention couvre toujours une année civile, dans l'objectif de déterminer, ensemble avec la commune signataire, au début de chaque année de nouvelles activités qui pourraient être réalisées sur le plan local.

Depuis 2006, une commune peut signer la *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*, en vue de planifier la conception d'une politique à l'égalité proactive sur le plan local. Pour les communes débutantes, considérant les exigences de la Charte européenne comme trop complexes, la convention « MEGA+ » se révèle d'une bonne alternative, comme elle permet aux communes de commencer à développer leur politique à l'égalité à leur rythme. Ultérieurement, les communes signataires d'une convention « MEGA+ » pourront toujours adhérer la Charte européenne, comme les activités réalisées sous l'égide du ministère coïncident parfaitement avec les articles et les recommandations prévus par la Charte européenne.

En 2024, le ministère a pu engager trois nouvelles communes signataires d'une convention de partenariat « MEGA+ » qui, avec les communes signataires d'une convention « MEGA+ » dans le passé et les trois communes ayant signé une convention-pilote en 2020, regroupent près de 148.000 habitant-es bénéficiaires de mesures de promotion de l'égalité entre les genres sur le plan local.

Sur le site « MegaCommunes.lu »<sup>7</sup>, on peut lire des informations détaillées sur la convention « MEGA+ », ainsi que trouver le recueil des bonnes pratiques, étant des mesures de promotion de l'égalité des genres ayant déjà fait leurs preuves dans les communes.



---

<sup>7</sup> [www.megacommunes.lu](http://www.megacommunes.lu)

- **La Charte européenne de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**

L'outil le plus efficace pour faire émerger des domaines d'intervention prioritaires dans une commune est la *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*. Établie en 2006 et révisée en 2022 par le *Conseil des Communes et Régions d'Europe* (CCRE), en collaboration avec ses associations nationales, la Charte est la compilation des différentes visions de l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe.

En effet, la Charte énumère non seulement de manière exhaustive – dans ses 39 articles – tous les domaines dans lesquels une commune est impliquée de façon directe ou indirecte par ses décisions, activités ou services offerts à sa population, mais propose également des pistes concrètes dans tous les champs d'action communaux.

Bien que juridiquement non contraignante, les acteurs locaux, en signant la Charte européenne, prennent un engagement public fort sur le principe de l'égalité des sexes. Pour assurer la mise en œuvre de ses engagements, la commune signataire rédige un plan d'action (dans un délai de deux ans après la signature) sur l'égalité entre les femmes et les hommes, qui fixe les priorités, les actions et les ressources nécessaires à sa réalisation.

Sur le site web « [MegaCommunes.lu](http://MegaCommunes.lu) »<sup>8</sup>, on retrouve une partition spécialement dédiée à la Charte européenne. Les 39 articles de la Charte y sont illustrés, avec des exemples de bonnes pratiques concrètes que les communes peuvent réaliser selon leurs priorités individuelles. Cet outil des bonnes pratiques est étendu constamment.

Au Luxembourg, 29 (avant des fusions communales) des 100 communes ont signé la *Charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale*.

En 2024, un groupe de travail, présidé par le *Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises* (SYVICOL), s'est réuni à maintes reprises pour travailler sur une nouvelle édition du guide conseil du SYVICOL sur la Charte européenne, son adhésion et la rédaction d'un plan d'action à l'égalité local. Ce guide devrait être publié durant l'année 2025.

- **Prix communal de la meilleure bonne pratique**

Chaque année, le ministère décerne un prix d'égalité à une ou à plusieurs communes qui se sont particulièrement engagées pour un meilleur vivre ensemble des femmes, des hommes et des personnes LGBTIQ+ sur leur territoire, et ce par la réalisation d'activités concrètes.

En 2024, les communes de Leudelange, de Mondercange, de Roeser, de Rosport-Mompach et de Schuttrange ont remporté le prix communal, comme elles ont été particulièrement actives dans la promotion de l'égalité des genres sur leur territoire.

Voici un échantillon des activités qui ont pu être réalisées au cours de l'année 2024 par les communes lauréates :

- Signature de la « Charte européenne de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale » ;
- Signature de la « Charte de la diversité Lëtzebuerg » ;
- Présentation du théâtre-forum interactif, traitant la thématique de la violence domestique dans toutes ses facettes (cf. section III. D. 3. h. Théâtre violence) ;

---

<sup>8</sup> [www.megacommunes.lu](http://www.megacommunes.lu)

- Projection du film « Um Ball – 50 Joer Fraefussball zu Lëtzebuerg », accompagnée d’une discussion avec la réalisatrice du documentaire sur les inégalités que les femmes rencontrent dans le sport jusqu’à nos jours, aussi bien au niveau amateur que professionnel ;
- Organisation d’une formation sur l’égalité des genres pour les membres des commissions consultatives communales à l’égalité ;
- Organisation d’ateliers pédagogiques sur l’égalité des genres, les stéréotypes de genres et le sexisme dans les écoles fondamentales et maisons relais.

La cérémonie de la remise du prix communal s’est déroulée en février 2025 au sein du ministère, en présence de représentant-es politiques, de membres de la commission consultative à l’égalité des genres, ainsi que d’agent-es engagé-es des communes lauréates.

Par le prix communal, le ministère veut valoriser les démarches volontaires des communes lauréates et saluer leur détermination pour améliorer le bien-être de la population et promouvoir le sexe sous-représenté partout où il s’avère nécessaire.

### **b. La promotion de l’égalité des genres et de la diversité dans l’éducation**

Le ministère de l’Égalité des genres et de la Diversité a rencontré les élèves de la formation « Aide Socio-Familiale » pour un cours général sur l’égalité des genres et la diversité, intégré dans leur curriculum. Ce cours, spécialement conçu et approuvé, sera inclus dans le programme de formations de l’IFEN à partir de 2025.

À la suite de la 4<sup>e</sup> édition de l’action de sensibilisation « Komm MaMer Egalitéit », organisée avec la Maison Citoyenne de Mamer, le format de la « MEGA-Semaine » a été mis en place pour renforcer l’impact des ateliers dans les écoles fondamentales. Ce format annuel permet à une année complète d’un même cycle de se consacrer à une thématique adaptée à l’âge des élèves :

- **Cycle 2.2** : Découverte de lectures interactives axées sur l’épanouissement personnel, telles que « Zaubertru » ou « Écoute ton cœur » (créées par le MEGA).
- **Cycle 3.2** : Sensibilisation aux stéréotypes, rôles de genre et discriminations via le « Gender-Game » (proposé par le LISER) et l’atelier « Rose-Bleu » (par le MEGA).
- **Cycle 4.2** : Exploration d’ateliers innovants comme « Alexa, pourquoi es-tu une femme ? », « Réseaux sociaux : leur influence sur les rôles associés au genre » (tous deux proposés par le MEGA) ou encore « Rocking Robots » (animé par la Makeit asbl).

En octobre 2024, le ministère de l’Égalité des genres et de la Diversité a organisé la 5<sup>e</sup> édition du « Rock de Rack » au Kinopolis Kirchberg, centrée sur les inégalités dans les STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts, Mathematics). Une nouveauté marquante de cette édition était l’ouverture des inscriptions aux classes de cycle 4 de l’enseignement fondamental. (cf. section III. D. 3. d. Rock de Rack)

L’équipe éducation du ministère de l’Égalité des genres et de la Diversité a proposé plus de 180 ateliers et a pu sensibiliser plus de 2300 élèves de l’enseignement fondamental et secondaire en 2024.

Par ailleurs, le ministère de l’Égalité des genres et de la Diversité continue de collaborer avec le ministère de l’Éducation nationale sur la plateforme digitale EQUALL, destinée aux écoles fondamentales. Cette plateforme met en avant des témoignages de personnes travaillant dans des professions atypiques pour leur genre, offrant ainsi des modèles inspirants aux élèves.

Le ministère de l’Égalité des genres et de la Diversité travaille également avec le Service Jeunesse du MENJE sur la plateforme vidéoludique LevelED, prévue pour 2025. Cette initiative mettra l’accent sur les stéréotypes, les rôles de genre et le bien-être des garçons et des hommes.

Enfin, le projet Social Boys, issu de la conférence MADAK, a lancé une nouvelle édition. Ce programme accompagne de jeunes volontaires, principalement des garçons de 14 à 18 ans, souhaitant s'impliquer dans le secteur de l'enfance. Chaque participant bénéficie d'un mentor pour les guider dans leurs démarches, ainsi que d'un tuteur pour les soutenir pendant leur volontariat.



## 2. Politiques en faveur des personnes LGBTIQ+

Un des changements au niveau du ministère dans la foulée de la constitution des ministères et de la formation du nouveau gouvernement en novembre 2023 a été le transfert des dossiers relatifs aux communautés LGBTIQ+ de l'ancien ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région vers le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité. Par conséquent, l'année 2024 a été d'abord consacrée à une évaluation de la politique menée en la matière jusqu'au moment de ce changement important pour le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et par l'intégration et la reprise des conventions de coopération avec les associations LGBTIQ+ Rosa Lëtzebuerg et CIGALE, des projets en cours, du plan d'action national (PAN) LGBTI et des mécanismes de consultation tels que le Comité LGBTI créé en 2018 pour assurer le suivi de l'implémentation du PAN précité.

En février 2024, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a analysé les résultats de l'évaluation intermédiaire réalisée par l'Université du Luxembourg sous le mandat du ministère de la Famille en 2021. Cette évaluation a été un élément important pour préparer les travaux actuellement en cours relatifs à l'adaptation du PAN LGBTI. Ces travaux sont effectués en étroite collaboration avec le comité interministériel LGBTIQ+ réformé par arrêté gouvernemental du 15 avril 2024<sup>9</sup>, organe réformé comme première mesure concrète résultant de l'évaluation susmentionnée pour améliorer le dispositif de suivi de la politique en faveur des personnes appartenant aux communautés LGBTIQ+ au Luxembourg.

Pour compléter le dispositif de coopération avec les associations LGBTIQ+ dans le contexte de l'encadrement psychosocial des personnes LGBTIQ+ et dans le cadre de projets inscrits dans l'accord de coalition, le ministère a conclu de nouvelles conventions de coopération :

- Deux conventions de partenariat ont été signées entre le ministère et le **Laboratoire d'Études Queer, sur le Genre et les Féminismes (LEQGF) asbl** d'une part, pour organiser des panels de discussion sur des thèmes spécifiques liés à la thématique LGBTIQ+ et, d'autre part, pour étudier la faisabilité d'intégrer les personnes non-binaires dans l'Observatoire de l'Égalité<sup>10</sup>, projet du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité de collecte de données et de

---

<sup>9</sup> <http://data.legilux.public.lu/eli/etat/adm/agc/2024/04/15/b1788/jo>

<sup>10</sup> [www.observatoire-egalite.lu](http://www.observatoire-egalite.lu)

statistiques en matière d'égalité entre les genres (cf. section III. E. 3. Intégration de données non-binaires).

- Deux conventions de partenariat ont été signées entre le ministère et **Intersex & Transgender Luxembourg** d'une part pour l'organisation d'une semaine de sensibilisation sur le sujet des personnes intersexes et transgenres. D'autre part, le ministère a signé un partenariat dans le cadre d'un projet-pilote pour proposer aux personnes intersexes et transgenres et leur entourage surtout familial un encadrement pour guider les personnes concernées dans leurs démarches.
- Finalement, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a signé une convention de partenariat avec l'**asbl queer loox** dans le cadre de projections de films sur la thématique LGBTIQ+. Au cours de l'année 2024, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a participé pour la première fois à un certain nombre de manifestations ayant pour objectif de promouvoir les droits des personnes des communautés LGBTIQ+.

- **Journée internationale pour l'égalité des familles – International Family Equality Day (IFED)**

La journée internationale pour l'égalité des familles – International Family Equality Day (IFED), est célébrée depuis 2012 chaque année, dans de nombreux pays, autour du premier dimanche du mois de mai. Jusqu'en 2023, l'IFED a été organisé par le ministère de la Famille. Suite à la constitution du nouveau gouvernement fin 2023, le dossier LGBTIQ+ est passé au ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité. En 2024, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a organisé l'IFED en collaboration avec ses partenaires, le Centre LGBTIQ+ Cigale et le Rainbow Center de Rosa Lëtzebuerg.

- **PRIDE**

Le 13 juillet 2024, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a participé à la 25<sup>ième</sup> édition de la Luxembourg Pride à Esch-sur-Alzette, qui a débuté en 1999 sous le nom « Gay Mat ». Organisé par Rosa Lëtzebuerg, le programme comprenait le Luxembourg Pride Street Fest avec des stands d'information, dont celui du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité. La marche pour l'égalité a attiré plusieurs milliers de personnes, des spectacles musicaux ainsi que de nombreux autres événements et manifestations qui ont eu lieu pendant la semaine précédant la Pride elle-même.

La ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité a participé aux festivités en rejoignant les militant-es sur la grande scène pour lancer son message en faveur de plus de tolérance et pour manifester son soutien à la cause des communautés LGBTIQ+. Lors de son discours, Yuriko Backes a rappelé que « nous célébrons un moment important dans l'histoire du mouvement des fiertés au Luxembourg. C'est la 25<sup>ième</sup> Pride luxembourgeoise qui est devenue la plus grande manifestation, la plus grande fête des communautés LGBTIQ+ dans notre pays et dans la Grande Région. La Pride est avant tout une grande fête pour l'ensemble de la société luxembourgeoise. Et je me réjouis particulièrement du fait que je vois une foule qui au-delà des personnes LGBTIQ+ est très diverse, des familles avec leurs enfants, des adultes et des jeunes, des associations pour fêter ensemble avec les communautés arc-en-ciel ce moment historique. »

La ministre a également rappelé les origines du mouvement : « La Pride a ses origines dans un passé dominé par la discrimination, le non-respect, la violence et la souffrance. Pour cette raison, le 25<sup>ième</sup> anniversaire de la Pride représente également l'occasion pour honorer la mémoire de toutes les pionnières et de tous les pionniers dans le combat pour les droits des personnes LGBTIQ+ au Luxembourg et dans le monde. »

Elle a conclu en soulignant que le combat ne serait pas terminé, car nous nous trouverions aujourd'hui en présence de mouvements et de personnes qui remettent en cause les acquis en termes de droits pour les personnes LGBTIQ+ et qui veulent un retour en arrière vers une société qui divise au lieu d'unir. Ainsi, chaque Pride représenterait un nouveau point de départ pour continuer le combat vers une société égalitaire et solidaire. « Je le dis aujourd'hui à haute voix et avec la plus grande détermination : Nous ne céderons jamais aux forces de l'intolérance et de la division. »



- **Évènement « Trans Stories » organisé par le Centre LGBTIQ+ CIGALE et son groupe d'empowerment dans le cadre du « Trans Day of Visibility »**

Dans le cadre du « Trans Day of Visibility » ayant lieu chaque année le 31 mars, le Centre LGBTIQ+ Cigale et son groupe QUINT avaient invité à un évènement intitulé « Trans Stories » au cercle CITÉ avec des récits et témoignages de personnes trans pour sensibiliser sur la thématique des personnes trans au Luxembourg. Dans son discours, la ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité a salué cette initiative du Centre Cigale pour donner plus de visibilité aux besoins des personnes trans dans notre société et de faire passer le message qu'il s'agit ici également d'une question de la promotion et du respect des droits de l'homme.

### **3. Promotion de la Diversité**

- **Diversity Day 2024**

A l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire du Diversity Day, la ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, marraine de la Charte de la Diversité Lëtzebuerg, a visité deux entreprises (Sodexo et ACL) pour mettre en avant les multiples bienfaits de la diversité au sein des organisations luxembourgeoises et célébrer la journée.

Lors de la séance officielle de signatures, 39 nouvelles organisations signataires ont rejoint la Charte. La ministre a notamment pu rappeler au public qu'un élément crucial du parcours vers une plus grande diversité est la collecte de données.



- **Le MEGA devient signataire de la Charte de la Diversité Lëtzebuerg**

Le 14 octobre 2024, Yuriko Backes a signé la Charte de la Diversité Lëtzebuerg pour le compte du ministère de l'Égalité des genres et la Diversité.

Cette signature a été l'occasion de réunir les CEO des six autres partenaires privilégiés de la Charte de la Diversité Lëtzebuerg. Cette première rencontre a été l'occasion de discuter de la nouvelle stratégie de la Charte et d'échanger sur les priorités à atteindre.

## **B. Gender Mainstreaming**

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a renforcé ses activités dans le domaine du « gender mainstreaming », l'intégration transversale de la dimension du genre dans diverses thématiques.

### **1. Égalité des Genres et Diversité dans la Culture**

L'accord de coalition 2023-2028 a inscrit la lutte contre les inégalités de genre dans la culture et le sport comme une priorité essentielle. Le ministère de l'Égalité des Genres et de la Diversité s'est activement engagé à promouvoir l'égalité et la diversité dans le secteur culturel à travers plusieurs initiatives stratégiques, événements, et collaborations.

Ainsi, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a renforcé sa coopération avec le ministère de la Culture et divers partenaires de la société civile. Deux rencontres entre ministères ont permis d'identifier des priorités comme la collecte de données et l'élaboration d'un nouveau plan de développement culturel (KEP 2.0).

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité s'est également échangé avec le CID Fraen an Gender, ainsi qu'avec le groupe de travail « Unmute Power Abuse » pour sensibiliser aux violences dans la sphère culturelle.

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a collaboré avec la Bibliothèque nationale pour la Journée mondiale du livre (avril 2024), mettant en avant les femmes dans la littérature et a soutenu le livre *Focus on Women in Jazz* de Guy Fonck publié chez les Editions Schortgen.

En ce qui concerne le film et le cinéma, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a signé une première convention avec « queer loox », un club de cinéma queer-féministe actif depuis 2013.

Ce projet met en lumière des questions féministes et LGBTQI+, tout en explorant la représentation des minorités à travers le cinéma. En tant que médium puissant et accessible, le cinéma permet de raconter une diversité d'histoires et de stimuler des discussions enrichissantes. « queer loox » contribue ainsi à façonner un paysage culturel inclusif et diversifié au Luxembourg et dans la Grande Région. (cf. III. A. 2. LGBTQI+)

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a soutenu l'édition 2024 du festival « Koll an Aktioun », fondé sur l'égalité organisationnelle et artistique.

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité soutient financièrement et stratégiquement le projet *MuGi.lu*, qui explore l'histoire de la musique au Luxembourg à travers une perspective de genre. En collaboration avec des universités et archives internationales, ce projet vise à rendre accessibles les œuvres des compositrices luxembourgeoises, à encourager la recherche académique, et à promouvoir de nouvelles performances musicales.

Ces initiatives reflètent l'engagement du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité à intégrer la dimension de genre dans la culture et à promouvoir la diversité. En poursuivant ces efforts, le ministère contribue non seulement à réduire les inégalités, mais aussi à renforcer la cohésion sociale et culturelle au Luxembourg.

## **2. Égalité des Genres et Diversité dans le sport**

Le sport, pilier essentiel de notre société, doit refléter les valeurs d'égalité et de diversité. Dans une société égalitaire où chacun devrait avoir la possibilité d'atteindre son plein potentiel, il est impératif de concevoir le sport dans une perspective de genre. Cette approche permet une pleine inclusion, valorise chaque athlète et enrichit l'esprit d'équipe. En embrassant l'égalité et la diversité, nous inspirons les générations futures à bâtir un avenir où le sport est un vecteur d'excellence et de justice.

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a tiré parti des Jeux Olympiques de Paris, à un moment où personne n'échappait à l'esprit sportif, pour lancer sa campagne « Equality Moves » en plein été 2024 et en collaboration avec le ministère des Sports. Il s'agit d'une campagne qui met en avant le potentiel d'une société égalitaire et diversifiée pour le paysage sportif luxembourgeois. Elle invite à célébrer les talents sportifs de chaque individu, quel que soit son sexe ou sa sexualité. En même temps, elle permet un regard critique sur les inégalités qui subsistent, tant sur le terrain qu'en dehors.

Dans le cadre de cette campagne, les points de programme suivants ont été réalisés en 2024 :

- La mise en place du site web « Equality Moves »<sup>11</sup> qui regroupe tout le matériel de communication ainsi que les messages-clés de la campagne ;
- Une vidéo phare qui met en avant le sport dans toute sa diversité et inspire à devenir soi-même actif-ve dans la pratique sportive ;
- Quatre vidéos témoignage présentent des sportif-ves aux parcours et histoires personnelles très variés. Ce qui les unit, c'est le sport, une force motrice qui leur permet de renforcer leur véritable identité, même si, parfois, des obstacles doivent encore être surmontés pour atteindre une société égalitaire dans le domaine sportif ;
- La conférence « (In)égalités dans le sport » a eu lieu le 5 novembre 2024 au Centre sportif de la Coque : Cette conférence n'a pas seulement présenté la campagne « Equality Moves » dans son ensemble au grand public, mais a également donné la parole à des expert-es. Elle a offert

---

<sup>11</sup> [www.equalitymoves.lu](http://www.equalitymoves.lu)

de nombreuses pistes de réflexion pour un monde sportif plus égalitaire. La collaboration concrète avec le ministère des Sports pour transformer ces idées en actions a été officiellement lancée.

Sur invitation du Service National de la Jeunesse, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a participé, le 16 et 17 décembre 2024, au « Makerfest » au Forum Geesseknäppchen. Dans l'esprit de cet événement, dédié à l'approche créative des nouvelles technologies, un atelier a été conçu pour combiner les éléments de l'égalité dans le sport et de l'intelligence artificielle. Le jeune public a pu découvrir, grâce à un quiz, les revenus annuels des 5 athlètes masculins et féminins les mieux rémunérés au monde. Cela leur a permis de prendre conscience des énormes écarts de salaire entre les femmes et les hommes. Ensuite, ils se sont penchés sur le programme de discussion ChatGPT afin d'explorer à quel point sa perception des rôles masculins et féminins dans le sport est empreinte de stéréotypes.

Jamais auparavant, la collaboration entre les domaines du sport et de l'égalité n'a été aussi intense et porteuse d'espoir qu'au second semestre de 2024. Ces avancées positives doivent être poursuivies dans les années à venir. La campagne « Equality Moves » est destinée à se prolonger au-delà de 2025 avec des actions concrètes. Outre la sensibilisation et l'éducation, l'accent est mis sur des améliorations réelles sur le terrain pour atteindre une plus grande égalité dans le sport luxembourgeois. Que ce soit au niveau des instances dirigeantes, dans le rôle d'athlète, de coach ou d'arbitre, chaque acteur·ice du monde sportif a un rôle crucial à jouer pour promouvoir l'égalité et la diversité. La collaboration étroite avec le ministère des Sports se poursuit activement, visant à transformer ces aspirations en réalisations concrètes sur tous les terrains.



### **3. Égalité des Genres et Diversité dans les sciences**

L'égalité des genres dans les sciences est un enjeu fondamental pour garantir l'excellence, l'innovation et l'inclusion dans le domaine de la recherche et de la technologie. Promouvoir une participation équilibrée des femmes et des hommes permet non seulement de briser les stéréotypes persistants, mais aussi de maximiser la diversité des idées et des perspectives, essentielles pour relever les défis mondiaux. Au Luxembourg, plusieurs initiatives visent à encourager les femmes et les filles à s'engager dans des carrières scientifiques et techniques, en mettant en avant des modèles inspirants et en créant des opportunités pour une représentation équitable dans ces secteurs clés.

Depuis plusieurs années, des collaborations importantes ont été établies avec des institutions clés telles que l'Université du Luxembourg, le LISER (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research), le LIH (Luxembourg Institute of Health), le Fonds National de la Recherche (FNR) et Research Luxembourg.

Ces partenariats visent à promouvoir l'égalité des sexes dans le domaine scientifique à travers diverses initiatives, incluant :

- La mise en œuvre de politiques institutionnelles en faveur de l'inclusion et de la diversité ;
- La participation à des projets de recherche axés sur l'égalité des opportunités dans les carrières académiques ;
- L'organisation d'événements de sensibilisation et de formations pour les chercheurs et chercheuses ;
- Le développement de mesures concrètes pour réduire les inégalités structurelles dans le secteur de la recherche.

Ces efforts conjoints témoignent de l'engagement commun des acteurs de la recherche au Luxembourg pour faire de l'égalité dans les sciences une réalité tangible.

Pour la troisième année consécutive, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a soutenu financièrement en 2024 la campagne « **Women & Girls in Science** », en collaboration avec Research Luxembourg et le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. Cette campagne met en lumière les parcours variés de six femmes actives dans les sciences au Luxembourg – doctorantes, chercheuses, professeures ou expertes en financement de la recherche. L'objectif est d'inspirer les jeunes filles à suivre leurs passions scientifiques en montrant la diversité des carrières possibles dans la recherche et la science.

L'égalité des genres dans les sciences reste ainsi un objectif central pour le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, qui œuvre activement à créer un environnement plus inclusif et diversifié dans la recherche et les carrières scientifiques. À travers des partenariats stratégiques et des projets novateurs, le ministère soutient les initiatives visant à réduire les inégalités et à encourager les jeunes filles à s'engager dans des domaines scientifiques et technologiques. Ces actions continueront à jouer un rôle clé dans la construction d'un avenir où les femmes occupent une place équitable dans les sciences, contribuant ainsi à des solutions innovantes pour relever les défis mondiaux.

#### **4. Égalité des Genres et Diversité dans les médias**

L'égalité des genres dans les médias est un pilier essentiel pour une société juste et équitable. La représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les médias influence non seulement les perceptions sociales, mais contribue également à façonner les normes culturelles et les comportements. Au Luxembourg, diverses initiatives visent à promouvoir une couverture médiatique plus inclusive et à lutter contre les stéréotypes de genre, en encourageant une représentation juste et diversifiée dans les contenus médiatiques. Ce rapport présente les actions et collaborations entreprises pour renforcer l'égalité dans ce secteur crucial.

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a déclaré l'égalité dans les médias comme une priorité. Dans un premier temps, le ministère a rencontré la Commission luxembourgeoise pour l'éthique en publicité (CLEP) pour échanger principalement sur la question de l'égalité dans la publicité et la communication.

Cette rencontre marque un premier pas vers l'amélioration de la représentation et de l'égalité des genres dans les médias. Le ministère, en collaboration avec la CLEP, continuera à explorer des solutions concrètes pour garantir une représentation équitable et lutter contre les stéréotypes de genre, en particulier dans les domaines de la publicité et des publications. Dans ce cadre, le ministère rencontrera également d'autres partenaires, notamment des acteurs des secteurs audiovisuel,

numérique et journalistique, afin de promouvoir une approche globale de l'égalité des genres dans tous les types de médias.

## 5. Égalité des Genres et Diversité dans la santé

Les femmes et les hommes ne sont pas égaux face aux questions de la santé, que ce soit au niveau de la prévention, des diagnostics ou encore des traitements.

Pour parler spécifiquement des inégalités entre femmes et hommes dans le domaine de la santé, la ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, Yuriko Backes, a convié à la conférence intitulée « Inégalités de genres dans le domaine de la santé », qui s'est déroulée le 22 juillet 2024, en présence de la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Oratrice à la conférence, la professeure Vera Regitz-Zagrosek, pionnière de la médecine de genre en Allemagne, fondatrice de l'institut de recherche sur le genre en médecine à la Charité Berlin, a souligné que les écarts de genre existent dans la majorité des maladies courantes comme les maladies cardiovasculaires, les maladies psychiatriques, les maladies auto-immunes, avec des facteurs de risques différents. Les femmes sont souvent mal diagnostiquées, et elles sont sous-représentées dans les essais cliniques. De plus, des différences en pharmacocinétique sont observées.

Afin de mieux comprendre les facteurs contribuant aux inégalités de santé entre femmes et hommes, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a mandaté le Luxembourg Institute of Health (LIH) pour mener une étude visant à analyser ces facteurs socio-économiques et à comparer les inégalités de santé au Luxembourg dans un contexte européen. Les résultats préliminaires du projet, présentés par le Dr Babul Hossain lors de la conférence, montrent que les femmes au Luxembourg ont des taux plus élevés de multimorbidité, de symptômes dépressifs et de besoins de soins de santé non satisfaits que les hommes. Bien que les écarts de genre au Luxembourg en termes de multimorbidité et de symptômes dépressifs soient inférieurs à ceux de certains pays de l'UE, le pays a connu une stagnation dans la réduction de ces écarts. De plus, divers facteurs socio-économiques tels que l'âge, l'état civil, le niveau d'éducation et le lieu de résidence influencent les disparités de genre en matière de santé et de besoins de soins de santé au Luxembourg.



## 6. Égalité des Genres et Diversité dans la digitalisation

La numérisation imprègne aujourd'hui tous les aspects de notre vie économique, politique et sociale. Cependant, la numérisation n'est pas neutre du point de vue du genre. Les normes sociales et de genre et les stéréotypes de genre profondément ancrés peuvent empêcher les femmes et les filles d'exploiter toutes les possibilités offertes par les technologies numériques pour leur avancement personnel et professionnel.

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a continué de promouvoir l'importance de la considération du genre dans les projets de digitalisation par son implication dans divers comités et projets :

- Comité interministériel des politiques numériques (CIPN) ayant comme objectifs :
  - Élaboration d'une stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle
  - Implémentation du AI Act
- Implémentation du Data Governance Act
- Élaboration du programme d'action pour la décennie numérique à l'horizon 2030

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité était également présent dans le groupe de travail interministériel « Inclusion numérique », coordonné par le ministère de la Digitalisation, qui analyse toutes les facettes de l'inclusion numérique et initie des actions coordonnées pour répondre aux besoins identifiés. Chaque année, le ministère de la Digitalisation alloue un budget de 250.000€ aux lauréats du Prix de l'inclusion numérique, pour lequel le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité était membre de jury.

En 2024, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a réalisé l'étude « Identifier les causes de la faible présence des filles et des femmes dans les filières et les métiers de l'ICT », menée par WIDE ANDCO. Diverses hypothèses ont été identifiées permettant de mieux cerner les obstacles rencontrés. De façon préliminaire, les résultats montrent que les stéréotypes persistent et influencent les choix des jeunes filles dès le lycée. L'informatique est souvent perçue comme un domaine masculin, lié aux mathématiques et à la difficulté, ce qui contribue à dissuader les filles de s'y projeter. Les résultats mettent également en lumière l'influence des parents et de l'école, qui jouent un rôle ambivalent dans l'orientation des filles.

Les résultats complets seront présentés au public en 2025.

## 7. Égalité des Genres et Diversité dans la Défense

Au cours des dernières années, de plus en plus de jeunes femmes ont fait le choix de s'engager à l'Armée et de porter l'uniforme comme militaire de carrière.

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité continue sa collaboration avec les dirigeants de la caserne Grand-Duc Jean à Herrenberg, Diekirch, depuis 2012, en vue d'offrir des formations sur différents thèmes en relation avec l'égalité entre les genres pour des publics variés, des différents ordres et grades militaires.



## 8. Égalité des Genres et Diversité dans les Finances

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité participe à la « Gender Finance Task Force » (GFTF) depuis sa création en septembre 2023.

Présidée par le ministère des Finances, la GFTF a pour mission de soutenir, d'encourager et de promouvoir la finance de genre au sein du centre financier luxembourgeois. La Task Force a pour mandat d'identifier des opportunités clés dans ce domaine et de développer des idées à l'échelle du secteur, en se concentrant à la fois sur la « finance pour les femmes » et sur la promotion des « femmes dans la finance ».

La GFTF est structurée en sept groupes de travail, chacun ayant un objectif stratégique pour faire avancer les initiatives liées à la finance de genre. Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité participe activement au groupe dédié à l'éducation, qui met en lumière le rôle essentiel de l'éducation et de la formation pour accroître la représentation des femmes dans le secteur financier. Ce groupe se concentre sur plusieurs priorités, notamment la résolution des défis liés à la perception de soi dès le début du parcours éducatif, la création d'opportunités de formation et de reconversion, la promotion d'un environnement éducatif inclusif et la lutte contre les stéréotypes de genre. Le groupe de travail s'engage également à intégrer l'enseignement des nouvelles technologies dans les programmes éducatifs afin de préparer les jeunes femmes aux besoins d'un secteur financier en constante évolution.



## 9. Égalité des Genres et Diversité à travers des podcasts

Dans une série de podcasts (8 épisodes), le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, en collaboration avec le Journal, thématise les progrès et les défis de l'égalité. Les discussions examinent les changements réalisés jusqu'à présent et constatent que « ça avance ! » (En Luxembourgeois : « Et geet dach ! »).

À travers des interviews d'experts et de personnes de différentes générations, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité explore des sujets variés, parmi lesquels :

- La violence domestique et son évolution
- L'égalité des chances et la parité au niveau de la prise de décision
- L'évolution de l'égalité dans le sport
- L'égalité dans la culture
- L'égalité en politique
- L'égalité dans le secteur de la santé
- L'égalité dans la digitalisation

Le but est de créer un espace pour célébrer les progrès tout en discutant ouvertement des inégalités persistantes et des actions restantes à entreprendre. En 2024, quatre épisodes ont été publiés, abordant des sujets tels que la violence, l'égalité dans le sport, l'égalité dans la culture et l'égalité dans les processus de décision. En 2025, quatre autres épisodes seront publiés, traitant notamment de la santé, de la digitalisation et de la politique.

Le podcast est disponible sur plusieurs plateformes, y compris sur [journal.lu](https://journal.lu), et vise à informer et inspirer les auditeurs dans leur compréhension de l'égalité.

## C. Activités législatives et réglementaires

L'année écoulée a été marquée par des progrès significatifs dans l'engagement pour l'égalité entre les genres et la diversité. Le vote de la loi créant l'Observatoire de l'Égalité entre les genres a établi une base légale solide pour les missions cruciales de cet organe. Cette loi permet de structurer et de renforcer les efforts en matière de collecte et d'analyse de données sur l'égalité des genres. Par ailleurs, l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal a institué le Comité d'accompagnement de l'Observatoire, garantissant ainsi un suivi rigoureux et une expertise scientifique pour interpréter les données recueillies.

### 1. Projet de loi portant

1. création d'un Observatoire de l'Égalité entre les genres
2. création d'un Conseil supérieur à l'Égalité entre les genres<sup>12</sup>

Le texte crée un Observatoire de l'Égalité entre les genres, qui comprend trois niveaux :

1. une banque de données
2. un site internet
3. un comité d'accompagnement

La banque de données comportera, pour chacun des sept domaines, une liste d'indicateurs pour lesquels des données n'existent pas encore ou pour lesquels la collecte de données doit être améliorée. Seules les données répondant à un niveau de qualité suffisant, vérifié et correct, seront publiées sur le site internet de l'Observatoire.

L'Observatoire ne sert pas uniquement de plateforme de données, mais doit se donner les capacités analytiques pour interpréter l'évolution des chiffres et pour formuler des recommandations aux décideurs politiques.

Dans ce contexte, il sera créé un comité d'accompagnement, composé d'expert-es ayant des compétences analytiques et/ou scientifiques dans le domaine de l'égalité entre les genres.

---

<sup>12</sup> Document parlementaire n° 8139 : <https://www.chd.lu/fr/dossier/8139>

Le texte vient par ailleurs aussi modifier les missions de l'ancien comité du travail féminin en créant un Conseil supérieur à l'Égalité entre les genres.

Alors que le comité du travail féminin se limitait aux aspects liés, de manière directe ou indirecte, à l'emploi et se réunissait à composition quadripartite regroupant des représentants du gouvernement, des organisations féminines et des organisations professionnelles syndicales et patronales, le nouveau Conseil supérieur réunira en son sein des expert-es de tous horizons pour débattre l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie.

L'élargissement du rayon d'action du nouveau Conseil supérieur permettra de thématiser le rôle que jouent les femmes et les hommes dans l'aboutissement d'une société où les tâches de chacun sont réparties et réunies équitablement.

Il est prévu de baser la composition du Conseil supérieur sur les compétences et expériences en matière d'égalité des genres de ses membres dont les missions principales seront d'analyser l'évolution de l'égalité entre femmes et hommes au Luxembourg et de formuler des recommandations en la matière au ministre de tutelle.

L'avis du Conseil d'État sur le projet de loi a été émis en date du 28 novembre 2023.

Le Centre pour l'Égalité de Traitement, la Chambre de Commerce, la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics, la Chambre des Salariés, le Conseil National des Femmes du Luxembourg et le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises ont chacun pour leur part émis leur avis sur le projet de loi.

Le projet de loi a été adopté en séance publique par la Chambre des Députés en date du 10 octobre 2024 et en date du 22 octobre 2024 le Conseil d'État, appelé par dépêche du Président de la Chambre des Députés a été appelé à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel, ce sur quoi le Conseil d'État s'est déclaré d'accord avec la Chambre des Députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote.

Suite à la promulgation de la loi par le Grand-Duc en date du 7 novembre 2024, le texte de loi a été publié au Journal officiel en date du 26 novembre 2024 et est entré en vigueur le 30 novembre 2024.<sup>13</sup>

## **2. Projet de règlement grand-ducal**

1. déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité d'accompagnement de l'Observatoire de l'Égalité entre les genres ;
2. déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur à l'Égalité entre les genres ;
3. portant abrogation du règlement grand-ducal du 27 novembre 1984 portant création d'un comité du travail féminin

Le présent projet de règlement grand-ducal accompagne un projet de loi portant création d'un Observatoire de l'Égalité entre les genres et création d'un Conseil supérieur à l'Égalité entre les genres et a pour objet d'instituer un Comité d'accompagnement de l'Observatoire de l'Égalité entre les genres et un Conseil supérieur à l'Égalité entre les genres.

Le texte fixe les modalités de fonctionnement du Comité des observateurs.

---

<sup>13</sup> <http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2024/11/07/a475/jo>

La base de données et le site internet de l'Observatoire de l'Égalité entre les genres sont axés sur sept domaines prioritaires.

L'Observatoire pourra dans la suite être étendu à d'autres domaines.

L'Observatoire est géré au quotidien par des agent-es du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité.

Le texte fixe également les modalités de fonctionnement du Conseil supérieur à l'Égalité entre les genres.

Le nouveau Conseil supérieur de l'Égalité sera compétent non seulement pour les droits des femmes mais pour l'égalité entre les genres.

D'autre part, le champ de compétences du nouvel organe ne sera plus limité à la thématique du travail mais sera élargi, sur un arrière-fond de « Gender Mainstreaming », d'intégration de la dimension du genre dans tous les domaines de la vie.

Le nombre de membres du nouvel organe sera réduit : les fonctionnaires d'autres départements ministériels n'y siègeront plus dans la mesure où ils siègent désormais au Comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes, créé en 2006.

Le Conseil supérieur à l'Égalité entre les genres élargit les missions de l'ancien CTF, et le règlement grand-ducal portant création de ce comité est par conséquent à abroger.

L'avis du Conseil d'État sur le projet de règlement grand-ducal qui a été introduit dans la procédure réglementaire au mois d'octobre 2022, a été émis en date du 28 novembre 2023.

Le Centre pour l'Égalité de Traitement, la Chambre de Commerce, la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics, la Chambre des Salariés, le Conseil National des Femmes du Luxembourg et le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises ont chacun pour leur part émis leur avis sur le projet de loi.

Suite à la promulgation du règlement grand-ducal par le Grand-Duc en date du 10 décembre 2024, le texte a été publié au Journal officiel en date du 12 décembre 2024 et est entré en vigueur le 16 décembre 2024.<sup>14</sup>

## **D. Communication**

### **1. Nouvelle identité visuelle**

Quand le ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes est devenu le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, il a vu ses compétences et son champ d'action élargis aux droits des personnes LGBTIQ+ et à la diversité. Afin de refléter ce changement vers l'extérieur, le ministère a voulu se doter d'un logo et d'une charte graphique qui fait écho de ce nouveau paradigme.

Une agence a développé ces éléments et a imaginé un univers graphique joyeux et dynamique qui décline à l'envi les formes et les couleurs. Reflet de la diversité, la palette de couleurs est vaste et vibrante.

---

<sup>14</sup> <http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2024/12/10/a503/jo>

Le logo est le simple acronyme « mega », acronyme du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, décliné 6 fois dans les 6 couleurs inspirées du Rainbow Flag créant ainsi un beau motif graphique, à la fois dynamique et doux.

Pour accompagner la communication et compléter l'univers graphique, l'agence a créé des formes simples et élégantes qui habillent chaque support et mettent en évidence le contenu et les images. Ces motifs peuvent être croisés avec la palette de couleurs en toute liberté pour composer et refléter ainsi un univers célébrant égalité et diversité.

Le nouveau logo ainsi que la charte graphique ont également servi de base pour la modernisation du portail du ministère<sup>15</sup> qui a été élaborée par le CTIE.



## **2. Campagnes médiatiques**

### **a. Campagne sur l'égalité dans les sports**

En 2024, le ministère a consacré une vaste campagne multimédia au thème de l'égalité et de la diversité dans le sport. Cette campagne, élaboré ensemble avec les agences Brainplug et Skin, vise à démanteler les stéréotypes récurrents et à souligner que le sport s'adresse à tout-es, indépendamment du genre, de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle, et à aborder les inégalités persistant dans le monde du sport et qu'il s'agit de combattre. En effet, le sport n'est pas seulement un excellent moyen de prévention pour la santé physique et mentale, c'est aussi un moyen de s'exprimer dans toute sa diversité. (cf. III. B. 2. Égalité des Genres et Diversité dans le sport)

La campagne peut être consultée en ligne sur le site web « Equality Moves ».<sup>16</sup>

### **b. Women and Girls in Science 2024**

En février 2024, la troisième coopération entre le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, le Luxembourg National Research Fund (FNR) et Research Luxembourg autour de la campagne « Women and Girls in Science 2024 » a été lancée. (cf. III. B. 3. Égalité des Genres et Diversité dans les sciences)

Entre le 11 février, la Journée internationale des femmes et des filles de science, et le 8 mars, la Journée internationale des femmes, six vidéos ont été diffusées présentant des femmes scientifiques qui travaillent dans différents secteurs liés aux sciences et à la recherche au Luxembourg. Les vidéos visent à encourager particulièrement les jeunes femmes à ne pas s'abstenir d'opter pour une carrière

---

<sup>15</sup> <https://mega.public.lu/fr.html>

<sup>16</sup> <https://www.equalitymoves.lu>

scientifique et incitent le grand public à s'opposer activement aux stéréotypes nuisibles et aux normes de genre dépassées.

Research Luxembourg compte parmi ses partenaires l'Université du Luxembourg, le Fonds National de la Recherche (FNR), le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST), le Luxembourg Institute of Health (LIH) et le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER).



### c. Campagne lors du Pride month

Le ministère ayant pris en charge les questions relatives aux droits des personnes LGBTIQ+ après l'arrivée au pouvoir de la dernière coalition gouvernementale, il était important d'adopter une approche proactive concernant les sujets connexes sur nos canaux de médias sociaux, en particulier, mais pas seulement, dans le contexte du Pride month.

C'est pourquoi, quelques semaines avant la Pride March, le ministère a publié sur ses canaux de médias sociaux une série de visuels concernant les définitions des personnes LGBTIQ+, l'histoire de la Pride au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que les efforts des gouvernements précédent et actuel pour garantir l'égalité pour tout-es. Cette campagne n'a pas été confiée à une agence externe et a été réalisée par le service de communication de notre ministère.

## 3. Manifestations (co)organisées

### a. Evènements lors de la Journée Internationale des Femmes 2024

Yuriko Backes, ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, a dédié son agenda ministériel du 8 mars 2024 exclusivement à la Journée internationale des femmes. Convaincue par la nature transversale de l'égalité, la ministre a choisi d'impliquer tous ses portefeuilles dans le planning de la journée.

Elle a débuté la journée par un déplacement au Herrenberg où elle a échangé avec des femmes exerçant différentes carrières au sein de l'armée, afin d'écouter leurs parcours divers et leurs expériences diverses.

Dans la commune de Schuttrange, la ministre a inauguré une nouvelle rue portant le nom de Jeanne Rouff, juriste, militante des droits des femmes et parmi les trois premières femmes magistrates au Luxembourg, ainsi que membre fondatrice du Conseil national des femmes (CNFL).

Le programme de Yuriko Backes s'est poursuivi par un échange avec du personnel féminin de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL), notamment autour du plan d'action Women@CFL.

En participant à la marche féministe à Luxembourg Ville, la ministre a manifesté son soutien et sa solidarité envers toutes les personnes présentes qui œuvrent pour promouvoir l'égalité et la diversité.

En fin de journée, Yuriko Backes a participé à une table ronde organisée par le CNFL au sujet des violences envers les femmes.



#### **b. Anniversaire du Plan d'action national pour la promotion de la santé affective et sexuelle au Luxembourg**

Le 28 juin 2024 la ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, a assisté aux côtés de la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, et du ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, à la célébration officielle du 10<sup>e</sup> anniversaire du Plan d'action national pour la promotion de la santé affective et sexuelle (PAN SAS). Lors de cet événement, les ministres, y inclus le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, ont conjointement signé une déclaration d'intention visant à garantir la continuité des opérations de sensibilisation en matière de santé affective et sexuelle au Luxembourg.

Par le renouvellement de cette déclaration d'intention, ils ont exprimé leur volonté politique commune de relever les défis à venir et de renforcer leurs efforts pour mettre en œuvre du plan d'action national.

#### **c. « Girls Foot Day »**

Le football reste un sport majoritairement dominé par les garçons et les hommes. Le « Girls Foot Day » joue un rôle essentiel dans la stratégie de la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF) pour développer et populariser le football féminin, en attirant davantage de filles et de femmes vers ce sport.

Lors du « Girls Foot Day 2024 », les participantes ont découvert le football dans une ambiance conviviale et motivante à travers des activités variées. Les jeunes talents ont eu l'opportunité unique de jouer aux côtés des « Lionnes rouges », les joueuses de l'équipe nationale féminine, créant ainsi des moments inspirants et mémorables.

Pour cette journée du 7 juillet, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a proposé à nouveau un atelier avec une activité ludique et sportive se basant sur les stéréotypes et dissonances retrouvés dans le football. Plus de cent jeunes filles ont pu découvrir les différences de traitement dans le sport auxquelles beaucoup de femmes se voient toujours confrontées et ont pu être encouragées à poursuivre leur parcours sans les influences stéréotypées de la société.

#### **d. « Rock de Rack »**

En octobre 2024, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a organisé la 5<sup>e</sup> édition du « Rock de Rack » au Kinopolis Kirchberg, axée sur les inégalités dans les STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts, Mathematics). Une nouveauté cette année : l'ouverture des inscriptions aux classes de cycle 4 de l'enseignement fondamental, permettant à 29 classes issues de 13 lycées et écoles fondamentales de participer, regroupant plus de 600 élèves et accompagnateurs.

Quatorze ateliers variés, animés par des organisations tels que le Fonds National de la Recherche (FNR), WIDE ANDCO, le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), Makeit asbl, l'Université du Luxembourg (Uni.lu), le Scienteens Lab et des experts dans leur domaines, ont été proposés trois fois par jour :

- City Lights : Utilisez des circuits électroniques pour illuminer une ville sensible au genre (Nooshin Shojaee)
- Les secrets des codes barre (Bruno Teheux – Uni.lu et Ann Kiefer – Luxembourg Centre for Educational Testing, LUCET)
- Les différences de genre en mathématiques, informatique et sciences naturelles (Dr. Miriam-Linnea Hale – Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel, CEJHP, Prof. Dr. André Melzer & M.Sc. Natacha Stevenin – Uni.lu)
- Le marketing genré à l'ère du numérique (Daniel Eischen)
- Rocking Robots (Makeit asbl)
- C'est quoi, le Rock de Rack? (Tanja Kinnen)
- IA et design : Diversité créative à l'ère numérique (Heather Kremer)
- IA et design : Crée ton propre Grumpy ou Happy ! (Heather Kremer)
- Jouez au GG ! (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research, LISER)
- Saurez-vous replacer ces femmes faisant partie de l'histoire des STEM sur la ligne du temps ? (WIDE ANDCO)
- Apprenez de nouvelles compétences et préparez-vous à défendre Techropolis contre les Binary Shadows ! (WIDE ANDCO)
- Scienteens Lab – Les sports connectés
- Take Off ! (Luxembourg National Research Fund – FNR)
- Nous créons notre propre journal (Chris Schleimer & Christelle Diederich)

Enfin, les élèves ont participé au débat interactif intitulé « Rock de Krees ».

#### **e. Journée internationale de l'homme : Inauguration du nouveau Service d'assistance aux hommes victimes de violence domestique (SAVVD infoMann)**

Le 22 novembre 2024 lors de la Journée internationale de l'homme, Yuriko Backes, ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, a assisté à la présentation du nouveau Service d'assistance aux hommes victimes de violence domestique (SAVVD infoMann) qui a été lancé le 1 décembre 2024 et qui sera géré par le Service infoMann de l'ASBL Act Together. Par la création du SAVVD infoMann, il est reconnu que les hommes, victimes de violence domestique, nécessitent eux aussi une prise en charge psychologique, administrative et juridique pour surmonter leurs traumatismes.

A cette occasion infoMann a en outre lancé l'exposition artistique itinérante "Les vrais hommes ?" sur les stéréotypes masculins.

#### **f. Orange Week**

En 2024, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a soutenu pour la huitième fois consécutive l'« Orange Week ».

C'est notamment par le biais de messages de sensibilisation contre la violence véhiculée par les réseaux sociaux, la participation à des tables rondes organisées au niveau communal et la participation à la « Marche Orange » en amont, lors et en aval de l'Orange Week que le ministère a diffusé le message que le Luxembourg mène une politique de zéro tolérance à l'égard de la violence et que la lutte contre cette dernière doit interpellier toute la société.

Ainsi, la ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, Yuriko Backes, a le 23 novembre 2024 participé à la marche solidaire organisée par le Conseil national des femmes du Luxembourg (CNFL) et à la chaîne humaine du 25 novembre 2024 à Luxembourg-Ville.

Dans le cadre du programme de l'Orange Week 2024, le ministère a en outre organisé ensemble avec différents partenaires plus de 12 projections du film « Hors d'Haleine » suivie de débats et a participé à différentes tables rondes organisées. Lors de la soirée « Utopia TakeOver » organisée avec Eric Lamhène, le réalisateur du Film « Hors d'Haleine », plus de 500 spectateurs ont pu être sensibilisés au sujet de la violence domestique.

#### **g. Soirée de remise des labels Actions Positives**

Le 9 décembre 2024, une soirée de remise des labels Actions Positives a été organisée. Cette cérémonie a mis à l'honneur les six entreprises lauréates :

- **Cargolux, Clearstream, COCOTTES, Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST), et KPMG**, qui ont été récompensés pour leurs efforts dans la promotion de l'égalité et de la diversité.
- **Banque Raiffeisen** a également été distinguée, recevant le label pour la troisième fois, soulignant ainsi leur engagement durable et continu en faveur de l'égalité professionnelle.



#### **h. Théâtre violence**

À travers le projet de théâtre forum lancé en juillet 2021, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a continué en 2024 à informer et à sensibiliser sur l'impact de la violence domestique au niveau communal. Ce projet interactif veut non seulement stimuler la prise de conscience et la réactivité de toute la société, mais informer sur l'existence des dispositions légales et réglementaires sanctionnant la violence domestique et sur le réseau d'aides.

Afin d'atteindre un large public dans les différentes régions du pays, les interventions théâtrales sont notamment mises en œuvre en coopération avec des communes luxembourgeoises intéressées. Lors des représentations, des membres d'organisations partenaires et membres du Comité de coopération

précité ainsi que du ministère sont également présents afin de répondre aux questions du public. En 2024, le théâtre forum en matière de violence domestique a ainsi été présenté dans deux communes.

#### **i. « MEGA Semaines »**

Pour la 4<sup>e</sup> édition du « Komm MaMer Egalité », le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a tenu 33 ateliers (ensemble avec ses partenaires) au sujet des stéréotypes, des rôles de genre, des discriminations à toutes les classes des cycles 2.2, 3.2, 4.1 et 4.2.

L'équipe du groupe Education s'est également rendue dans plusieurs autres communes qui s'engagent à promouvoir l'égalité des genres et la diversité. Ainsi les écoles fondamentales des communes de Roeser, Leudelange et Mondercange qui ont tous proposé leur propre "MEGA-Semaine" qui sera continuée dans les années à venir.

#### **j. Ateliers dans les lycées et autres organisations**

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a été régulièrement sollicité directement par des lycées (EPSA, LCD, LMRL, EIDE, EIGT, l'ISML et le LESC) et autres organisations pour des demandes pour ateliers spécifiques, entre autres pour leurs journées thématiques.

## **4. Publications**

### **a. Rapport violence 2023**

En date du 25 juin 2024, la ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité a présenté à la presse, ensemble avec des représentant-es du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence (ci-après 'Comité'), le rapport du Comité de l'année 2023.<sup>17</sup>

Le rapport contient des statistiques présentées en matière de violence domestique par les différentes instances représentées au sein du Comité, à savoir le parquet auprès des tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch, la police grand-ducale, les services d'assistance aux victimes de violence domestique (SAVVD, PSYea et ALTERNATIVES) ainsi que le service prenant en charge les auteur-es de violence domestique (Riicht Eraus).

### **b. Rapport de l'Observatoire 2023**

L'Observatoire de l'Égalité entre les genres du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a publié son rapport d'activités 2023<sup>18</sup> avec un focus sur les (in)-égalités entre femmes et hommes dans le domaine de la santé.

Ce domaine englobe six sous-domaines, 16 indicateurs principaux et 97 ventilations distinctes. Outre cela, l'Observatoire a procédé à la mise à jour annuelle des plus que 450 indicateurs ventilés par sexe et d'autres facteurs dans les domaines violence domestique, emploi, prise de décision, équilibre vie professionnelle/vie privée, revenu et éducation.

---

<sup>17</sup> <https://mega.public.lu/fr/publications/publications-ministere/2023/rapport-violence-2023.html>

<sup>18</sup> <https://mega.public.lu/fr/publications/rapports-activites-ministere/rapportobservatoire2023.html>

Par ailleurs, une part significative des activités en 2023 a été dédiée à un projet d'harmonisation de la collecte des données dans le domaine de la violence domestique au Luxembourg ; au niveau européen, l'Observatoire a participé à l'élaboration d'indicateurs dans le domaine de la violence entre partenaires et la cyberviolence contre les femmes et les filles.

Pour parler spécifiquement des inégalités entre femmes et hommes dans le domaine de la santé, la ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, Yuriko Backes, a convié à la conférence intitulée « Inégalités de genres dans le domaine de la santé », qui s'est déroulée le 22 juillet 2024, en présence de la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

### **c. Etude Hausse des prix et inégalités de genre au Luxembourg**

L'étude « Hausse des prix et inégalités de genre »<sup>19</sup>, mandatée par le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et réalisée par le LISER, a été présentée au public en mois de mars de l'année 2024.

L'objectif de l'étude consistait à analyser les effets de la hausse des prix sur les inégalités de genre à court et moyen terme, et dans une optique de moyen-long terme, à comprendre si les femmes peuvent être un moteur de la transition écologique et sociale vers un modèle plus égalitaire et plus durable.

L'étude démontre que les chocs économiques peuvent pénaliser les personnes les plus vulnérables de la population – souvent les familles moins aisées et monoparentales, majoritairement des femmes, tant à court terme en réduisant leur bien-être et en les exposant davantage aux risques de pauvreté et de privation matérielle dans les domaines du logement et de la consommation, qu'à long terme, en les éloignant des transformations nécessaires dans les préférences, attitudes et normes sociales.

## **E. Observatoire de l'Égalité**

### **1. Une base légale pour l'Observatoire de l'égalité entre les genres**

L'Observatoire de l'Égalité<sup>20</sup>, présenté en 9 mars 2021, répond à trois fonctions principales :

- fournir des données objectives sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour développer des stratégies politiques ;
- soutenir le travail des professionnels du terrain en leur donnant une vue d'ensemble chiffrée ;
- suivre et analyser les évolutions de la situation.

En 2024, une étape clé a été franchie avec l'établissement d'une base légale pour l'Observatoire de l'égalité entre les genres (loi du 7 novembre 2024 portant création d'un Observatoire de l'égalité entre les genres et d'un Conseil supérieur à l'égalité entre les genres<sup>21</sup>). Cette loi stipule également que l'Observatoire comprend un comité d'accompagnement pour guider ses travaux.

### **2. Un site web reflétant l'(in)égalité dans sept domaines prioritaires**

En 2019, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a lancé l'Observatoire de l'égalité entre les genres, inspiré par le « Gender Equality Index »<sup>22</sup> de l'Institut européen pour l'égalité entre les sexes. L'Observatoire couvre dorénavant sept domaines et dispose d'une base de données

---

<sup>19</sup> <https://mega.public.lu/fr/publications/observatoire/etude-inginco.html>

<sup>20</sup> <https://observatoire-egalite.lu/>

<sup>21</sup> <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2024/11/07/a475/jo>

<sup>22</sup> <https://eige.europa.eu/gender-equality-index>

d'indicateurs accessibles au public. Les indicateurs, finalisés jusqu'en 2023, sont mis à jour annuellement selon leur disponibilité.

En 2024, les efforts se sont concentrés sur le domaine de la santé, le dernier domaine publié. La publication du rapport d'activités de l'Observatoire, axé sur les indicateurs de santé, et l'organisation d'une conférence, intitulée « Les inégalités de genre dans le domaine de la santé » ont permis de lancer le débat sur la nécessité d'un suivi spécifique de ces inégalités pour les femmes et les hommes.

Aujourd'hui, l'Observatoire compte plus de 500 indicateurs et sous-indicateurs (souvent intersectionnels) et constitue une base de données essentielle pour l'élaboration de politiques en matière d'égalité.



### 3. Intégration de données non-binaires

Le MEGA a mandaté le laboratoire d'Etudes Queer, sur le Genre et les Féminismes (LEQGF) avec l'élaboration d'un document de réflexion sur l'extension de l'Observatoire de l'égalité entre les genres et l'intégration de données non-binaires. Les résultats de cette analyse seront présentés en 2025.

## F. Activités couvertes par les conventions de collaboration

### 1. Secteur des activités sociales, familiales et thérapeutiques (ASFT)

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a signé avec les organismes gestionnaires du secteur ASFT énumérés ci-après des conventions fixant notamment les conditions générales, les types d'activités, la participation financière de l'Etat ainsi que les obligations réciproques tant au niveau de l'Etat qu'au niveau des organismes gestionnaires :

Act Together	<ul style="list-style-type: none"> <li>- services de logement pour hommes en détresse</li> <li>- centre de consultation pour hommes et garçons en détresse</li> <li>- service d'assistance aux victimes de violence domestique</li> </ul>
Centre des communautés LGBTIQ+ Cigale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- centre de consultation pour personnes LGBTIQ+ et leur entourage</li> </ul>
Conseil National des Femmes du Luxembourg	<ul style="list-style-type: none"> <li>- centre d'accueil pour femmes</li> <li>- services de logement</li> <li>- centre de consultation pour femmes</li> </ul>
Croix Rouge Luxembourgeoise	<ul style="list-style-type: none"> <li>- service de logement pour auteurs de violence domestique</li> <li>- centre de consultation pour personnes travailleurs-euses de sexe</li> <li>- services prenant en charge les auteur-es de violence domestique</li> </ul>

Femmes en Détresse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- centres d'accueil pour femmes en détresse,</li> <li>- services de logement,</li> <li>- centres de consultation pour filles, adolescentes et femmes en détresse,</li> <li>- service d'assistance aux victimes de violence domestique et aux victimes de la traite des êtres humains</li> </ul>
Hëllef Um Terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- services de logement pour victimes de la traite des êtres humains</li> </ul>
Initiativ Rëm Schaffen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- centres de consultation pour personnes à la recherche d'emploi</li> </ul>
Fondation Pro Familia	<ul style="list-style-type: none"> <li>- centre d'accueil pour femmes en détresse</li> <li>- services de logement pour femmes en détresse</li> <li>- centres de consultation pour femmes en détresse et enfants et adolescents victimes de violence</li> <li>- service d'aide aux victimes mineures de violence domestique</li> </ul>
Fondation Maison de la Porte Ouverte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- centres d'accueil pour femmes en détresse,</li> <li>- services de logement pour victimes de la traite des êtres humains</li> <li>- centres parentaux pour jeunes parents</li> <li>- centres de consultation pour parents et femmes en détresse</li> <li>- service d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains</li> </ul>
Rosa Lëtzebuerg	<ul style="list-style-type: none"> <li>- centre de consultation pour personnes LGBTIQ+ et leur entourage</li> </ul>

## 2. Autres

Dans le domaine de l'éducation, le ministère a conclu un partenariat avec Madame Mireille Weiten - de Waha portant sur la lecture interactive de livres pour enfants, savoir « d'Zaubertru » (titre français « le coffre magique »), parus en novembre 2022 et « Lauschter op däin Häerz », dont la publication a eu lieu en 2023.

La lecture de « d'Zaubertru » avait pour but de sensibiliser les enfants âgés de 8 à 12 ans et le personnel enseignant, aux droits des femmes dans l'histoire luxembourgeoise ainsi qu'à l'importance de la Journée Internationale des Femmes.

L'objectif de « Lauschter op däin Häerz » était de sensibiliser les enfants entre 6 et 10 ans et le personnel enseignant, à l'égard de l'égalité entre les filles et les garçons et d'entamer la réflexion sur le fait qu'il est important de surmonter les stéréotypes de genre afin de prendre des décisions dans la vie, basées sur les propres désirs et talents et indépendamment du sexe.

Le ministère a conclu un partenariat avec l'association « Make it ASBL », aussi en vue de sensibiliser les enfants de chaque catégorie d'âge sur les stéréotypes de genre, dans le domaine du STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts, Mathematics) par :

- L'organisation d'ateliers interactifs ;
- La prise de contact avec les écoles, les lycées ou les maisons relais qui manifestent leur intérêt ;
- La réalisation d'ateliers sur les thèmes « Rocking Robots » et/ou « Pimp my toy ».

Dans le cadre de l'enseignement, le ministère en collaboration avec le Fonds National de la Recherche a préparé et mis au point une campagne de sensibilisation ayant pour but de :

- Sensibiliser le grand public sur la représentation des femmes et des filles dans la recherche et dans les sciences, sur les stéréotypes de genre mais aussi sur les défis et chances réelles liés à ces métiers ;
- Promouvoir la recherche scientifique et les métiers en science comme futures carrières prometteuses, surtout chez les jeunes filles et femmes.

Toujours dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement la société à responsabilité limitée WIDE ANDCO continue chaque année à promouvoir davantage la mixité en termes de genre dans le domaine stratégique du numérique et des technologies de l'information et de la communication pour le compte du ministère.

Sur base d'un partenariat conclu d'un commun accord, l'entreprise s'engage notamment à réaliser les activités suivantes, regroupées dans trois grandes rubriques, savoir notamment :

1. Au niveau jeunesse par :
  - L'organisation d'interventions dans des lycées ou écoles ;
  - L'organisation d'une activité de type « coding school » pendant l'été ou les vacances scolaires à destination des jeunes ;
  - L'organisation d'un atelier ou événement à l'occasion du Girls in ICT Day proposé par l'ONU ;
  - L'organisation d'ateliers familles pour les parents et leurs enfants à partir de 8 ans ;
  - Une maintenance et mise à jour du site girlsindigital.lu ;
  - L'organisation d'un événement annuel pour les jeunes et leurs parents qui s'intéressent aux métiers de l'informatique et du numérique, à la Maison de l'Orientation.
  
2. Au niveau entrepreneuriat et start-up par :
  - L'organisation d'une conférence « Women Founders » pour mettre en valeur les femmes entrepreneuses au Luxembourg et aborder les problématiques de l'entrepreneuriat des femmes grâce à des témoignages ;
  - L'organisation d'ateliers et formations de sensibilisation à l'entrepreneuriat ;
  - Un travail de réflexion sur la création d'un « Women in Startup Index » avec l'objectif de suivre la féminisation du secteur ainsi que les levées de fonds réussies par des femmes ;
  - Un travail de recherche et de création d'un concept pour la mise en place d'un hackathon entrepreneuriat commun à plusieurs acteurs de l'écosystème et autres réseaux féminin.

Dans le domaine de l'emploi, le ministère a conclu une convention de collaboration avec « La Maison du Coaching, Mentoring et Consulting ASBL » dans le but d'augmenter le pourcentage de femmes représentant l'État dans les conseils d'administration en relation avec le Female Board Pool (FBP), à travers :

- L'ouverture et la mise à jour de la base de données pour les membres FBP ;
- La recherche de femmes candidates pour devenir membre de conseils d'administration, et les recommander aux sociétés de droit privé, établissements publics et institutions financières internationales auprès desquels l'État tient une participation financière ;
- La présentation des services du FBP et la consultance aux sociétés de droit privé, établissements publics et institutions financières internationales auprès desquels l'État tient une participation financière concernant la sélection de nouveaux membres de conseil d'administration ;
- La formation sur tous les aspects de gouvernance de société via un séminaire et un événement de networking pour les (nouvelles) membres du Female Board Pool Luxembourg ;

- La recherche structurée de femmes candidates via les réseaux professionnels (féminins) et associatifs, réseaux sociaux, etc. ;
- La formation via un programme de Board-Mentoring pour un maximum de dix candidates Female Board Pool afin de les aider à promouvoir davantage leurs compétences clés et à augmenter leur visibilité et celle de la base de données du Female Board Pool par les conseils de leurs mentors.

Par ailleurs le ministère a prolongé sa collaboration avec « La Maison du Coaching, Mentoring et Consulting ASBL » dans le cadre d'un autre projet intitulé « Les Premières Luxembourg » avec comme objectif d'augmenter le pourcentage de femmes dans l'entrepreneuriat, à travers :

- La recherche de femmes (futurs) entrepreneures ;
- La tenue de formation de futures entrepreneures sur tous les aspects de l'entrepreneuriat via des séminaires/coaching de groupe et des ateliers interactifs ;
- L'organisation d'ateliers interactifs pour un minimum de 10-12 (futures) créatrices, et ;
- Le tournage d'une petite vidéo de deux ou trois créatrices comme « teaser ».

Le ministère a également conclu une convention avec le « CID Fraen an Gender », centre d'information et de compétences pour les sujets liés au genre et au féminisme, dans le but de soutenir la défense et la promotion des intérêts des femmes dans toute leur diversité et l'action contre toute discrimination fondée sur le sexe et le genre.

Dans le domaine de la politique communale, le ministère continue à conclure des accords de partenariat avec toutes les communes intéressées à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans toute leur diversité sur le plan local.

Ainsi le ministère met à disposition des communes luxembourgeoises une offre individuelle de conseil, d'appui et d'accompagnement en fonction de leur état d'engagement respectif dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toute leur diversité.

Sur base notamment des sujets évoqués dans un fascicule conçu par le ministère, la commune pourra mettre en lumière l'activité, respectivement les activités qu'elle entend réaliser au cours d'une année.

Ces sont les communes de Leudelange, de Mondercange, et de Roeser qui ont souscrit un accord de partenariat au cours de l'année 2024.

## **IV. Activités du MEGA au niveau européen et international**

### **A. Organisation des Nations Unies (ONU)**

#### **1. Commission on the Status of Women (CSW)**

Yuriko Backes, ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, a participé à la 68e session de la Commission de la condition de la femme (« Commission on the Status of Women », CSW) de l'ONU à New York, du 10 au 13 mars 2024.

La ministre a notamment participé au débat général, dont le thème prioritaire portait sur la lutte contre la pauvreté, le renforcement des institutions et le financement dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pendant un débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Consolidation et maintien de la paix : Promouvoir la prévention des conflits - responsabiliser tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes », organisé par le Japon, la ministre est intervenue au nom du Benelux.

Lors de sa participation à la CSW, Yuriko Backes a pris part à toute une série d'événements et de réunions, notamment des forums de discussion, des sessions thématiques et des rencontres bilatérales avec plusieurs de ses homologues. L'objectif était de promouvoir les discussions sur l'égalité des genres et la diversité, tout en renforçant les partenariats et en encourageant de nouvelles initiatives collaboratives.

La ministre s'est entretenue avec la directrice exécutive adjointe d'ONU Femmes, Kirsi Madi. Leur échange a porté sur les défis liés au combat contre toutes les violences basées sur le genre, les liens entre femmes, paix et sécurité et l'importance de l'égalité des genres pour un développement économique durable.

Dans le cadre d'une réunion ministérielle du groupe des amis sur l'élimination des violences contre les femmes et les filles, Yuriko Backes a annoncé que, pour la première fois, le Luxembourg élaborera un plan d'action national au sujet de la lutte contre toutes violences basées sur le genre.

La ministre a également prononcé le discours d'ouverture lors d'un séminaire coorganisé par le Luxembourg, la Colombie, le Canada et le Center for Reproductive Rights, abordant l'impact de la criminalisation de l'accès aux avortements sur la pauvreté.

Yuriko Backes a enfin assisté à un événement d'Onusida sur l'« Education Plus Initiative », co-financée par le Luxembourg et axée sur l'éducation des filles dans l'optique d'éradiquer le VIH. Les intervenant-es ont réitéré le rôle crucial que joue l'éducation dans le domaine de l'autonomisation des filles et des femmes.

La CSW est l'organe intergouvernemental le plus important au niveau mondial dédié exclusivement à la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. La 68e session fut présidée par les Philippines.



## 2. UN Women, Peace and Security (WPS) Week

Du 22 au 24 octobre 2024, la ministre de la Défense, ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, Yuriko Backes, a participé à la semaine des Nations unies dédiée à l'agenda Femmes et paix et sécurité.

La ministre est notamment intervenue lors du débat public annuel du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

Yuriko Backes a également participé à la commémoration du 15<sup>e</sup> anniversaire du mandat de la représentante spéciale du secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, créé en 2009 par la résolution 1888 du Conseil de sécurité des Nations unies. À cette occasion, la ministre a félicité Hillary Clinton, qui a présidé le Conseil de sécurité lors de l'adoption de la résolution 1888, pour l'action qu'elle a menée tout au long de sa vie en faveur des droits des femmes et des filles.

Dans le contexte du 15<sup>e</sup> anniversaire, Yuriko Backes a rencontré Pramila Patten, représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Elle l'a assurée du soutien du Luxembourg pour sa mission cruciale qui consiste à promouvoir la prévention et lutter contre l'impunité des violences sexuelles.

À la conférence Gender and Peace Operations Research de l'Institut international de la paix (IPI), la ministre a prononcé l'allocution d'ouverture. Elle a réitéré le rôle crucial que jouent les femmes au sein des opérations pour le maintien de la paix ainsi que l'impact positif des femmes négociatrices sur le succès et la durabilité des accords de paix.

Yuriko Backes a rencontré Sima Bahous, secrétaire générale adjointe des Nations unies et directrice exécutive d'ONU Femmes.



## B. Réunions du groupe de fonctionnaires à haut niveau sur l'intégration de la dimension du genre (High Level Group)

Le groupe de fonctionnaires à haut niveau sur l'intégration de la dimension du genre s'est réuni une première fois en date du 29 et 30 janvier 2024 à Bruxelles sur invitation de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

Les réflexions ont notamment porté sur l'égalité des genres dans l'économie, savoir l'implémentation de la directive sur la transparence salariale, la stratégie européenne sur les soins ainsi que les recommandations sur l'éducation préscolaire et les soins.

Une autre discussion a porté sur les recommandations du Conseil de l'Union européenne sur les objectifs de Barcelone 2030.

Lors de cette première journée d'échanges, la présidence belge a mis en exergue le sujet de l'indépendance financière et l'égalité des genres et a soulevé les priorités émergentes dans le domaine de l'égalité des genres.

Pour conclure cette première journée, l'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) a présenté son rapport sur l'indépendance financière et l'égalité des genres.

La deuxième journée de cette réunion de haut niveau a permis quant à elle de relever le combat contre la violence basée sur le genre et la protection et le support des victimes, avec la mise en évidence d'une proposition de directive sur la prévention et le combat contre la violence faite aux femmes ainsi que la violence domestique.

Des échanges ont également eu lieu sur les programmes d'apprentissage mutuels qui sont régulièrement organisés durant l'année par les différents États membres de l'Union européenne et il a par ailleurs été discuté des aspects internationaux de l'égalité des genres (le Forum Génération Égalité, la 68<sup>ème</sup> édition de la Commission de la Condition de la Femme de l'ONU et le G7).

En date du 3 et 4 septembre 2024 le groupe de fonctionnaires à haut niveau sur l'intégration de la dimension du genre s'est réuni une deuxième fois à Budapest sur invitation de la présidence hongroise du Conseil de l'Union européenne.

Les principales discussions à l'ordre du jour de la première journée étaient portées sur l'implémentation de la directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la directive sur la transparence salariale et les recommandations sur l'éducation préscolaire et les soins faisant partie des objectifs de Barcelone 2030.

Aussi il a été fait un bilan des programmes d'apprentissage mutuels ayant eu lieu en 2023 et il a été discuté sur les programmes à venir pour 2024 en ce compris une discussion sur la proposition de directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Un autre point de discussion fût la promotion de l'égalité des genres et les droits des femmes dans le monde (la 69<sup>ème</sup> édition de la Commission de la Condition de la Femme de l'ONU et revue du programme d'actions de Pékin+30).

## **C. Comité Consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes**

En 2024, le Comité Consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes s'est réuni à deux reprises – en présentiel et en ligne – à savoir le 4 juin et le 26 novembre pour discuter entre autres le rapport « Flexible working arrangements and gender equality in Europe » et pour assister à la présentation du sondage en matière de violence fondée sur le genre. Une des missions du comité est la formulation d'opinions sur des thèmes spécifiques en rapport avec l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans ce contexte, le ministère avait rejoint en 2023 le groupe de rédaction de l'opinion au sujet de la dimension de l'égalité dans les politiques de santé. Ce groupe de rédaction a présenté une première version en novembre qui comporte également les bonnes pratiques mises en avant par le Luxembourg.

## D. Conseil de l'Europe

### 1. Présidence luxembourgeoise du Comité des ministres du Conseil de l'Europe

Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Comité des ministres du Conseil de l'Europe (mi-novembre 2024 – mi-mai 2025), la ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes s'est rendue le 20 et 21 novembre 2024 à Strasbourg pour assister au lancement officiel de la Présidence.

Au programme de cette visite ont figuré la participation à la 26<sup>e</sup> session de la Commission de l'Égalité de genre du Conseil de l'Europe, le concert inaugural de la présidence au Palais de l'Europe, la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire du Commissaire des Droits de l'Homme auprès du Conseil de l'Europe ainsi que des échanges bilatéraux avec Alain Berset, Secrétaire général du Conseil de l'Europe et Michael O'Flaherty, Commissaire aux Droits de l'Homme.

La ministre a d'abord été reçue par le président de la Commission de l'Égalité de genre pour un échange de vue au sujet « Garantir l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre face aux défis mondiaux et géopolitiques ». Dans son intervention, la ministre a mis en valeur les bonnes relations entre le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et le Conseil de l'Europe qui à travers son travail représente une référence pour le ministère pour mettre en œuvre ses priorités en termes d'égalité des genres. Elle a souligné que les femmes doivent davantage s'impliquer dans la prise de décision politique, notamment dans l'instauration et le maintien de la paix sur base des instruments internationaux, tels que la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et l'agenda « Femmes, paix et sécurité » qui fêtent leur 25<sup>e</sup> anniversaire.

Dans son discours d'ouverture au moment de la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire du Commissaire des Droits de l'Homme auprès du Conseil de l'Europe, la ministre a insisté sur le fait que l'Égalité des genres et la Diversité font parties intégrantes des droits humains, tout en soulignant que depuis quelques années, ces derniers font l'objet d'une remise en question fondamentale. Avec le Conseil de l'Europe, son Commissaire des Droits de l'homme et la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la communauté internationale disposerait des outils institutionnels nécessaires qui sont les garants des droits humains et qui résistent aux forces militant pour un retour en arrière.

Yuriko Backes a également eu l'occasion de s'entretenir avec le nouveau Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Alain Berset pour approfondir les enjeux auxquels le Conseil de l'Europe doit faire face dans les années à venir en termes de défense des droits humains.



## **2. Comité des Parties à la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe**

Le Luxembourg est représenté par le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité au sein du Comité des Parties (CdP), à la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe géré par le Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Le CdP s'est réunie en 2024 le 31 mai lors de sa 16<sup>e</sup> réunion et le 17 décembre lors de sa 17<sup>e</sup> réunion.

Outre les formalités administratives et budgétaires, l'analyse de l'état de ratification et de signature de la Convention d'Istanbul tant au niveau des Etats membres que des Etats non-membres du Conseil de l'Europe, des projets d'amendements au règlement intérieur du CdP par rapport au vote à la suite de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention d'Istanbul, les travaux ont porté sur des thématiques spécifiques :

### **Le 31 mai 2024 :**

- échange de vue avec la Présidente du Grevio (Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) ;
- recommandations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul pour le Liechtenstein ;
- supervision de la mise en œuvre des recommandations émises par le CdP pour Andorre, la Belgique, Malte, l'Espagne, l'Autriche, l'Albanie, le Danemark et Monaco ;
- discussion préliminaire sur l'approche du CdP vis-à-vis des rapports d'évaluation thématiques du Grevio et les conclusions adoptées ;
- programmes préventifs d'intervention et de traitement destinés aux auteurs de violence domestique et sexuelle conformément à l'article 16 de la Convention.

### **Le 17 décembre 2024 :**

- élection des membres du Bureau ;
- décision sur les Recommandations à adopter par le CdP à la lumière des rapports du Grevio adoptés dans le cadre de son premier cycle thématique d'évaluation ;
- supervision de la mise en œuvre des Recommandations émises par le CdP à propos des rapports de mise en œuvre des conclusions du Portugal, du Monténégro et de la Suède ;
- intégration du secteur de la santé dans les réponses nationales à la violence à l'égard des femmes, conformément à l'article 7 de la Convention d'Istanbul.

Le 30 mai, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a en tant que membre du Comité des Parties pour le Luxembourg assisté à la Conférence annuelle de la GEC pour le lancement de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité des genres 2024-2029 intitulée « Dix ans après l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul » et portant :

- dans une première partie, sur la perspective des jeunes sur les implications de l'égalité des genres dans le cadre des crises liées aux conflits, à l'immigration, aux changements climatiques, questions de santé publique, aux nouvelles technologies, sur la violence fondée sur le genre ;
- dans une deuxième partie, sur le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Convention d'Istanbul, plus spécifiquement l'importance d'amener la Convention dans la pratique des professionnels et d'améliorer le cadre politique sur la violence à l'encontre des femmes.

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a également assisté le 18 décembre à la réunion des petits Etats et îles sur la ratification et mise en œuvre de la Convention d'Istanbul organisée à

l'initiative de la Représentation permanente du Royaume des Pays-Bas du Conseil de l'Europe et de la Présidente du CdP à la Convention d'Istanbul.

Se sont réunis autour d'une même table tant des petits Etats et îles membres et non membres du Conseil de l'Europe ayant ratifié et non ratifié la Convention d'Istanbul que de plus grands Etats membres du CdP dans le but d'échanger des bonnes pratiques et de soutenir les petits Etats et îles non encore membres du CdP dans leur parcours de ratification et de mise en œuvre de ladite Convention face aux défis liés à leur situation géo-politique et socio-économique.

### **3. Comité d'experts sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles**

En 2024, le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) auprès du Conseil de l'Europe a créé un comité d'experts sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (ADI-SOGIESC). Ce comité avait été précédé en 2022/23 d'un groupe de travail sur ces mêmes thématiques.

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité représente le Luxembourg auprès de ce comité qui s'est réuni à deux reprises en 2024. Parmi ses résultats figurent le troisième rapport d'examen thématique de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 portant sur l'accès aux soins des personnes LGBTI. Le groupe a également préparé un projet de Recommandation du Comité des Ministres sur l'égalité des droits de personnes intersexes. Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a finalement contribué à l'examen complet de la Recommandation CM/Rec(2010)5 en coordonnant les travaux de recueil de données auprès des partenaires nationaux.

### **4. Réseau européen des points focaux gouvernementaux LGBTI**

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité représente le Luxembourg également au sein du Réseau européen des points focaux gouvernementaux LGBTI (European Focal Points Network - EFPN) auprès du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, le ministère a participé les 15 et 16 mai à Den Hague à la table ronde annuelle de l'EFPN ainsi qu'à la conférence « IDAHOT+ Forum 2024 » dont la thématique était « L'avenir de la liberté et de l'égalité en Europe ».

### **5. Gender Equality Commission (GEC)**

La Commission pour l'égalité de genre (GEC) a été créée pour aider à assurer l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques du Conseil de l'Europe et pour combler le fossé entre les engagements pris au niveau international et la réalité des femmes en Europe. La Commission, dont les membres sont nommés par les Etats membres, fournit des conseils et un soutien à d'autres organes du Conseil de l'Europe et aux Etats membres. La Commission pour l'égalité de genre soutient la mise en œuvre des six objectifs de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2024-2029 du Conseil de l'Europe. Pour la première de son histoire, la Commission a été présidée par le Luxembourg pour deux mandats annuels consécutifs (2023-2024).

### **E. European Institute for Gender Equality (EIGE)**

L'institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) situé à Vilnius, capitale de la Lituanie est une agence ayant pour mission d'effectuer des recherches et de recueillir, respectivement analyser des données sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle met au point des méthodes visant à améliorer les statistiques et les collectes de données sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Elle communique des données et des informations fiables et comparables dans le cadre d'une approche fondée sur l'espoir et évalue la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes tant au niveau de l'Union européenne qu'au niveau des États membres.

EIGE élabore par ailleurs aussi des outils méthodologiques et fournit un soutien technique pour l'intégration de la dimension du genre dans toutes les politiques de l'Union européenne et des États membres.

Finalement elle coopère avec les institutions de l'Union européenne, les États membres, les organisations internationales, les ONG, les organisations militant en faveur de l'égalité, les universités et experts, les centres de recherche, les partenaires sociaux et les organismes connexes, les médias et les agences sœurs de l'Union européenne.

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, ensemble avec des acteurs de la Police et du parquet, a participé à un projet européen de collecte de données administratives en matière de violence domestique et violence entre partenaires, sous la coordination de l'EIGE. Une fiche d'information spécifique pour le Luxembourg a été élaborée et sera publiée en 2025.

EIGE est composé de trois principaux organes, savoir un conseil d'administration qui est l'organe de décision, un forum d'experts qui est l'organe consultatif et un directeur.

Le Luxembourg fait partie du conseil d'administration qui est composé de 18 représentants des États membres dans un système de rotation garantissant ainsi une représentation permanente.

Le conseil d'administration qui se réunit deux fois par an, adopte le programme de travail annuel de l'institut, le programme de travail à moyen terme ainsi que le budget de l'agence.

En 2024 le Luxembourg a participé à la 42<sup>ème</sup> session du conseil d'administration en présentiel en date des 18 et 19 juin et à la 43<sup>ème</sup> session du conseil par vidéoconférence en date des 7 et 8 novembre 2024.

De plus, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a participé à une réunion d'experts sur la pertinence, l'impact et l'utilisation de la base de données sur les statistiques de genre de l'EIGE, ainsi qu'à une réunion sur les mécanismes institutionnels pour l'égalité des genres.

## **F. Sous-groupe d'experts sur l'égalité LGBTIQ auprès de la Commission européenne**

La Commission européenne avait publié en 2020 la première stratégie de l'Union européenne pour l'égalité LGBTIQ. Dans ce cadre, un sous-groupe d'experts sur l'égalité LGBTIQ avait été instauré auprès du Groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité.

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité représente le Luxembourg auprès de ce sous-groupe et a participé en 2024 à cinq réunions de travail. Les expert-es du groupe se sont échangés sur différentes thématiques telles que les études européennes récentes, l'élaboration et le suivi de plans d'action nationaux, la lutte contre la manipulation de l'information, l'intelligence artificielle et son impact sur les personnes LGBTIQ+, l'éducation inclusive et les discriminations intersectionnelles. Le groupe d'experts a également été consulté pour l'élaboration du rapport sur l'implémentation de la stratégie qui fût publié par la commission en septembre 2024.

## **G. Conférences**

Participation à la conférence annuelle de FemCities à Vienne (Autriche), du 26 au 27 septembre 2024